

Congrès AFSP Strasbourg 2011

Section thématique 38 : Logiques de la participation politique, de la contestation à la démocratie participative

Lorenzo Barrault

ATER, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne (CESSP-CRPS)

lorenzobarrault@yahoo.fr

Des négociations de l'action publique entre concertation et contestation : les usages de dispositifs participatifs de militants parents d'élèves en France.

Version provisoire, merci de ne pas diffuser.

Dans la conjoncture historique contemporaine, l'allongement des processus décisionnels de l'intervention publique passe dans nombre de secteurs par le recours à des dispositifs participatifs visant à associer les citoyens aux politiques publiques¹. Ce développement d'une forme d'« impératif délibératif » dans les systèmes démocratiques reconfigure pour partie les pratiques de participation politique. En France, le secteur éducatif, comme d'autres à l'image de l'aménagement du territoire², est aujourd'hui caractérisé par le développement de dispositifs participatifs³ visant à associer les familles et leurs organisations à l'action publique. Les parents d'élèves offrent un point d'entrée empirique original pour questionner les logiques et l'agencement de différentes formes de participation liées à l'action publique locale. Ces individus ne sont pas tous formellement engagés dans des associations de parents, certains sont investis dans les activités collectives des établissements sans être adhérents de telles organisations⁴. En dépit de variations locales, il est établi que la majeure partie des militants parents d'élèves de l'enseignement public en France occupent des positions sociales

¹ Voir par exemple Loïc Blondiaux, « La délibération : norme de l'action publique contemporaine ? », *Projet*, n°268, 2001 ; Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, République des Idées, 2008 ; Cécile Blatrix, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, vol. 2, n°74, 2009, p.97-119. Pour une mise en perspective historique des dispositifs de la « démocratie participative » : Marie Hélène Bacqué, Yves Sintomer (dir.), *La démocratie participative. Histoires et généalogie*, La Découverte, « Recherches », 2011.

² Gilles Massardier, *Expertise et aménagement du territoire. L'Etat savant*, Paris, L'Harmattan, 1996.

³ Voir par exemple Hélène Buisson-Fenet, « Un "usager" insaisissable ? Réflexion sur une modernisation mal ajustée du service public de l'éducation », *Education et sociétés*, n°14, 2004, p.155-166 ; Hélène Buisson-Fenet, « La décentralisation met-elle l'usager au centre de l'action éducative ? Trois études de cas en région PACA », *Rapport La décentralisation éducative en France*, 2006, p.101-132 ; Alice Mazeaud, « Le débat national sur l'avenir de l'Ecole ou des partenaires sociaux à l'épreuve de la démocratie participative », *Politix*, n°75, 2006, p.143-162.

⁴ Un bilan récent des travaux de sociologie de l'action collective souligne que « les associations locales ont été paradoxalement délaissées après avoir fait l'objet de nombreuses investigations à la fin des années 1970 » : Frédéric Sawicki, Johanna Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, n°51, 2009, p.97-125. Les deux principales associations de parents d'élèves de l'enseignement public sont la PEEP (tendanciellement classée à droite) et la FCPE (plutôt orientée à gauche). Il existe aussi localement des associations indépendantes, notamment dans l'enseignement primaire. On laisse ici de côté les associations de parents d'élèves (notamment l'UNAPEL) et les diverses organisations collectives de l'enseignement privé. A l'échelle nationale, près de 14% des élèves du primaire et de 20% de ceux du secondaire étaient inscrits dans des établissements privés en 2008-2009.

intermédiaires et supérieures et disposent de ressources culturelles plutôt importantes, notamment à la FCPE⁵. Les acteurs investis dans les associations de parents d'élèves et leurs activités collectives ne se réduisent cependant pas à un groupe social en particulier mais présentent des propriétés relativement contrastées. Ces militants entretiennent des rapports différenciés à leur engagement (investissement politique, action civique et pédagogique, intérêt familial, etc.), et peuvent (ou non) cumuler diverses formes d'implication politique⁶.

Dans la période actuelle, certains parents d'élèves se saisissent de l'offre institutionnelle de participation dans le secteur éducatif à travers divers dispositifs à l'image de réunions publiques avec la « communauté éducative »⁷, de conseils de quartier, ou encore de Comités de Concertation Locale (CCL) relatifs à des enjeux comme la fabrique de la carte scolaire⁸. L'engagement dans ces arènes constitue une forme de participation parmi d'autres pour les parents, ou plutôt pour certains d'entre eux tant ces investissements sont caractérisés par une importante sélection sociale. Dans le même temps, certains militants parents d'élèves peuvent mobiliser d'autres pratiques de participation politique, comme le vote, des actions dans le cadre de mouvements sociaux ou dans d'autres structures associatives et/ou partisans, ou encore de pétitions ou de manifestations. On propose alors une sociologie comparée de leurs diverses formes de participation pour tenter de saisir les éventuelles spécificités (et leurs limites) de l'engagement dans des arènes participatives et la manière dont se configure les différents modes d'action. Comment l'insertion dans ces espaces institués de discussion s'articule-t-elle avec les autres formes de participation politique des parents ? Quels sont ceux qui investissent ces dispositifs et quels sens confèrent-ils à leurs pratiques ? Ces formes de participation s'insèrent-elles dans des réseaux d'action publique locale ? S'inscrivent-elles dans des dynamiques de concertation et/ou de protestation ?

L'analyse du cas particulier des parents d'élèves s'appuie sur des analyses localisées en France recourant à l'ethnographie qui, en dépit de leur non « représentativité », permettent d'explorer certains processus généraux⁹ et notamment de saisir les contours sociaux des comportements de participation politique et leur insertion dans les réseaux du pouvoir local.

⁵ Voir Martine Barthélémy, « Des militants à l'école. Les associations de parents d'élèves en France », *Revue Française de Sociologie*, volume 26, n°3, 1995, p.439-472 ; Philippe Gombert *Pragmatisme, éducation, nouvelles classes moyennes : le cas des associations de parents d'élèves*, Thèse de Doctorat de Sociologie, IEP Paris, 2006. De manière plus générale en France, le militantisme associatif est surtout pratiqué par des individus des « classes » moyennes-supérieures intellectuelles et salariées : voir par exemple François Héran, « Le monde associatif », *Economie et statistiques*, n°208, 1988, p.17-31. Pour des analyses plus récentes et congruentes : Denis Bernardeau-Moreau, Mathieu Hély, « Transformations et inerties du bénévolat associatif sur la période 1982-2002 », *Sociologies pratiques*, 2007, volume 2, n°15, p.9-23. Ces derniers remarquent la multiplication des engagements associatifs et soulignent une « forte inertie des déterminants sociodémographiques de l'adhésion et de la participation associative » (p.12). Cette surreprésentation statistique fait écho au processus de « colonisation » des associations par certains parents des milieux intermédiaires et supérieurs, disposant d'importantes ressources culturelles, mis en exergue par Agnès Van Zanten sur d'autres terrains : *L'école de la périphérie, Scolarité et ségrégation en banlieue*, PUF, 2001, p.100-107.

⁶ Catherine Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'harmattan, « Logiques politiques », 1999.

⁷ Aujourd'hui largement présent dans les discours des parents d'élèves, dans les prises de positions publiques et officielles comme dans les textes juridiques, le terme de « communauté éducative » était à l'origine mis en avant par les représentants nationaux de la principale association de parents de l'enseignement privé UNAPEL (pour la première fois lors du Congrès national de leur organisation à Lyon des 14 au 16 mai 1967).

⁸ Hélène Buisson-Fenet souligne combien les familles ont tendance à être enrôlées dans l'action publique éducative au niveau local, notamment en tant qu'« usagers » et à des fins de légitimation : « Un "usager" insaisissable ?... », *art.cit.*

⁹ Voir notamment Olivier Schwartz, « L'empirisme irréductible », postface à Nels Anderson, *Le Hobo Sociologie du sans abri*, Paris, Nathan, Essais et recherche, 1993 (1^{ère} ed. 1923), p.265-305 ; Frédéric Sawicki, « Les politistes et le microscope », in CURAPP, *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000, p.143-164.

Menée entre 2006 et 2011 dans deux départements à dominante urbaine¹⁰, l'enquête s'appuie sur la complémentarité d'observations ethnographiques dans des associations de parents d'élèves¹¹ (réunions informelles, comités locaux, séances de formations militantes, etc.) et dans l'espace local (sorties d'établissements, café du coin, kermesses, etc.), des entretiens avec des parents diversifiés (N = 97, dont N = 31 sont ou ont été militants dans une organisation de parents¹²), et des archives militantes locales (FCPE). Ces éléments relatifs aux administrés sont complétés par des investigations auprès d'acteurs institutionnels et politiques chargés de l'action publique éducative, notamment des observations dans les mairies (dont des commissions de dérogation) et dans les conseils généraux, des entretiens avec des agents aux positions contrastées (N = 63 au total, guichetiers, chargés de mission, élus, directeurs d'école, expert démographes, IEN, IA, etc.) et des archives des services éducation des institutions étudiées¹³. Concernant les dispositifs participatifs en particulier, des observations directes dans le cadre de Conseils de quartiers consacrés au moins pour partie à des questions

¹⁰ Les terrains d'enquête précis sont anonymisés pour deux raisons. D'une part, cela a constitué un des engagements pris avec différents enquêtés, notamment parmi les acteurs institutionnels (élus, chefs d'établissements, agents publics). D'autre part, l'enquête portait principalement sur la production et les appropriations sociales de la carte scolaire qui est au cœur de nombreux enjeux sociaux et politiques. Le sociologue n'étant pas totalement extérieur au monde qu'il étudie, l'analyse n'a pas vocation à contribuer aux luttes autour de la légitimité des politiques menées ou encore aux labellisations d'établissements, de quartiers ou d'associations, dont plusieurs travaux ont établi qu'elles peuvent avoir des effets sociaux importants (par exemple en termes d'évitement scolaire). L'anonymat ne dispense pourtant pas de mettre en avant les propriétés des terrains d'enquête afin de circonscrire les analyses et tenter de les resituer dans l'espace des situations observables (voir notamment les développements d'Adam Przeworski et Henry Teune qui proposent de remplacer les noms propres par des noms artificiels et de souligner les caractéristiques des espaces étudiés dans le cadre de démarches comparatives : *The logic of comparative social inquiry*, New-York, Wiley-Interscience, 1970). Les deux départements étudiés sont connexes, à dominante urbaine, denses, dirigés par le Parti Socialiste, à l'offre scolaire contrastée (dans l'enseignement primaire comme dans le secondaire) et présentent une certaine hétérogénéité sociale (l'un davantage que l'autre). L'enquête ethnographique s'est notamment concentrée sur une localité en particulier (située à la limite des deux départements) choisie pour ses caractéristiques : un territoire urbain, dense, situé dans une grande ville française (près de 190 000 habitants), à l'offre scolaire publique et privée diversifiée (36 écoles primaires publiques et 8 privées, 10 collèges publics et 3 privés) et très hétérogène socialement. Le taux de chômage est de 14,1% et la population disposant d'un emploi comprend 23,7% de cadres et professions intellectuelles supérieures, 26,2% de professions intermédiaires, 28,9% d'employés, 15,4% d'ouvriers et 5,8% d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises (données INSEE, 2006). La mairie y est dirigée par le Parti Socialiste depuis 1995.

¹¹ Il s'agit d'associations locales indépendantes et surtout de la FCPE (Fédération Conseils de Parents d'Elèves du Public, historiquement proche des mouvements enseignants et le plus souvent classée à gauche politiquement). Organisation fédérative, la FCPE est dominante à l'échelle nationale dans les premier et second degrés, à la fois en nombre d'adhérents et en nombre d'élus. L'autre principale organisation (la PEEP, Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public plutôt classée à droite politiquement) est peu présente sur les terrains étudiés.

¹² Les parents des fractions culturelles des milieux sociaux intermédiaires et supérieures sont les plus représentés dans les structures militantes et particulièrement à la FCPE largement dominante dans les localités étudiées qui sont caractérisées par une importante hétérogénéité sociale. Par exemple, dans l'échantillon non représentatif des 31 interviewés militants ou ayant milités dans une association de parents, 19 occupent des positions sociales intermédiaires et intermédiaires-supérieures (cadres, professions libérales, professions intellectuelles ou artistiques, juristes, etc.), 10 appartiennent aux strates inférieures des positions sociales intermédiaires ou des franges supérieures des catégories populaires (agents subalternes, employés, ouvriers qualifiés, travailleurs pauvres, etc.), et 2 occupent des positions sociales supérieures (femmes au foyer de milieux très aisés, UNAPEL, cas 43 et cas 58). Parmi les militants des milieux intermédiaires et supérieurs qui sont aussi les plus investis, on note une importante proportion (13 sur 19) de parents dont la profession à un lien plus ou moins direct avec l'institution scolaire, l'art ou la culture (à l'image d'enseignants, d'artistes ou de cadres du public).

¹³ Ces investigations s'inscrivent dans le cadre d'une thèse sur la production de l'action publique de régulation de l'accès à l'institution scolaire (sectorisation, dérogation, enseignement privé) et ses appropriations sociales par les familles dont la soutenance est prévue en novembre 2011.

scolaires (huit depuis 2006¹⁴), diverses réunions publiques (avec les parents à l'échelle municipale, notamment au cours de la campagne électorale de 2008), et douze « Comités de Concertation Locale » (CCL) dans le cadre de la fabrique de la carte scolaire¹⁵ (par les départements) permettent de saisir les dynamiques de la participation à ces arènes. Si la portée des phénomènes observés doit être contextualisée et à ce titre circonscrite aux caractéristiques des espaces locaux étudiés (notamment un contexte urbain et hétérogène socialement), une démarche relationnelle est adoptée dans l'analyse et on prend le parti de comparaisons entre des parents, des situations et des pratiques de participation contrastées.

Une sociologie des comportements politiques des parents d'élèves souligne alors, qu'en dépit d'injonctions institutionnelles à la participation, leurs engagements dans des dispositifs participatifs connaissent comme d'autres modes d'action des mécanismes de sélection et sont inégalement répartis socialement (1.). Si on ne saurait donc voir dans l'essor de la « démocratie participative » en matière éducative une forme de « démocratisation » de ce secteur d'action publique (traditionnellement caractérisé par le corporatisme et la cogestion organisée¹⁶), ces dispositifs permettent aux parents les plus investis de faire valoir certains de leurs intérêts et de négocier localement la mise en œuvre des politiques. Reste alors à se demander si ces échanges et concertations instituées dans un cadre « participatif » par les élus et les acteurs de l'action publique impliquent ou non une déconflictualisation des mobilisations collectives des parents et contribuent à leur intégration à l'ordre institutionnel (2.).

1- La différenciation sociale de la participation politique et de l'engagement dans des dispositifs participatifs des parents d'élèves

Dans les systèmes démocratiques comme la France aujourd'hui, la participation politique, électorale ou non, obéit à des mécanismes censitaires¹⁷ que l'on retrouve dans le cas des parents d'élèves. En matière éducative comme dans d'autres, l'offre institutionnelle de participation par le biais du développement de la « démocratie locale » et de divers dispositifs ne semble pas remettre en cause ce trait structurel. L'enquête ethnographique souligne alors des usages pluriels des arènes participatives par les parents d'élèves. Deux postures typiques, constituant des pôles sur un continuum, sont observables empiriquement. Dans la mesure où les parents d'élèves ne sont pas également à même d'intervenir politiquement, ceux les plus dotés culturellement et les plus militants sont aussi ceux dont les pratiques participatives sont les plus diversifiées. Ils peuvent faire un usage militant et politique des dispositifs participatifs

¹⁴ Trois conseils de quartiers observés portaient exclusivement sur des objets éducatifs, cinq autres présentaient un ordre du jour avec au moins un thème relevant d'enjeux scolaires.

¹⁵ Depuis 2008, l'ensemble du processus de révision de la carte scolaire des collèges de différentes communes a été étudié dans un département et une douzaine de CCL observés en situation. Un questionnaire en ligne a également été distribué à la majeure partie des conseils généraux en France en 2010 afin de saisir les spécificités des départements observés en matière de fabrique de la carte scolaire.

¹⁶ Notamment entre les acteurs de l'Education Nationale et les organisations d'enseignants. Voir notamment Véronique Aubert, Alain Bergougnieux, Jean Pierre Martin, René Mouriaux, *La forteresse enseignante*, Paris, Fayard, 1985 ; André D. Robert, *Actions et décisions dans l'éducation nationale. Un itinéraire de recherche*, Paris, L'Harmattan, 1999. La cogestion organisée est un mode d'organisation de l'action publique qui passe par une collaboration appuyée entre les autorités publiques et les organisations sectorielles, qui serait basée sur de communes représentations des logiques et intérêts sectoriels. Pierre Muller a notamment mis en exergue ce modèle dans ses travaux sur les politiques agricoles du début des années 1980 : *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*, Paris, Editions ouvrières, 1984. On rejoint Patrick Hassenteufel qui explique combien le concept de corporatisme - comme celui de pluralisme - est un outil essentiellement descriptif qui ne peut servir de point de départ à l'analyse : *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, « U », 2008, p.184-187.

¹⁷ Daniel Gaxie, *Le Cens Caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

et les mobiliser comme une manière parmi d'autres de négocier l'action publique éducative au niveau local (A.). D'autres parents, moins favorisés socialement et culturellement et plus distants du politique, participent parfois aux discussions dans ces arènes participatives, mais leur présence est davantage liée à des préoccupations privatives, ponctuelles et pratiques liées à leurs propres enfants (B.).

A) Un investissement politique : les dispositifs participatifs comme pièce du répertoire d'action des parents les plus militants

Tous les parents d'élèves ne participent pas aux réunions publiques relatives aux questions scolaires, aux conseils de quartiers sur ces enjeux ou encore aux CCL dans le cadre de la fabrique de la carte scolaire. Sans surprise, une majorité des participants (bien que dans des proportions variables selon les localités, les situations et les arènes¹⁸) à ces dispositifs sont parmi les militants les plus investis localement, notamment à la FCPE. On trouve dans ce premier pôle des individus occupant des positions sociales intermédiaires et intermédiaires-supérieures (cadre du public, enseignants, artistes, etc.), hommes et femmes¹⁹, qui disposent d'importantes ressources culturelles et sont attachés à l'école publique²⁰. Ces parents sont par ailleurs souvent déjà engagés et compétents politiquement, souvent multipositionnés²¹ dans différentes organisations (partis politiques, syndicats, associations de quartiers, réseau

¹⁸ Les CCL liés à la fabrique de la carte scolaire constituent les dispositifs dans lesquels ces parents militants et très engagés politiquement sont proportionnellement les moins importants, bien qu'ils y composent environ les deux tiers du public. Cette tendance doit être rapprochée du plus grand nombre de parents présents en CCL (entre 30 et 50 selon les cas) par rapport aux réunions publiques (entre 20 et 50 personnes) ou aux conseils de quartier (entre 10 et 30 personnes en général, il semble que les conseils de quartiers relatifs à des questions scolaires ne soient pas parmi les plus « mobilisateurs » localement). La plus grande présence de ces parents a été observée directement et confirmée par les entretiens. Une analyse propospographique des participants à chacun des dispositifs (par exemple basée sur des questionnaires à l'entrée ou à la sortie) permettrait d'objectiver plus précisément les contours sociaux des populations investies. Ce travail n'a toutefois pas été réalisé dans la mesure où un tel questionnement n'était pas central dans la construction de l'objet adoptée dans la thèse.

¹⁹ L'engagement dans des associations locales de parents d'élèves, à l'échelle de l'établissement notamment, constitue par ailleurs une activité tendanciellement féminine, c'est-à-dire le plus souvent pratiquée par les mères. Le taux d'adhésion en France à une association de ce type est de 7% des parents en moyenne, ce taux est de 10% pour les femmes contre 5% pour les hommes (Laure Béréni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard, *Introduction aux gender studies*, Bruxelles, De Boeck, « Ouvertures politiques », 2008, p.162-163). Néanmoins, d'après l'enquête, la propension féminine à s'investir dans les associations de parents semble aussi socialement différenciée et, au sein des militants rencontrés, c'est dans les catégories populaires et dans les strates inférieures des milieux intermédiaires que l'on retrouve la proportion de femmes la plus importante. D'après les données collectées, le partage des tâches éducatives et militantes au sein des familles semble ainsi varier avec le milieu social et tendre vers davantage d'équilibre père/mère à mesure que l'on s'approche des fractions culturelles des milieux sociaux intermédiaires et supérieurs. Ce qui compte par contre davantage dans ces régions de l'espace social pour comprendre, au sein des familles, qui s'investit dans les associations de parents, c'est le volume de capital culturel et la disponibilité temporelle (voire dans certains cas le capital militant) pour s'attacher à des activités militantes liées à l'univers scolaire.

²⁰ Ce type d'attachement, au sens d'Howard Becker, résulte de dispositions préexistantes (liées à leurs carrières scolaires et à leurs trajectoires sociales souvent ascendantes par l'école publique) et de l'activité de l'institution elle-même (l'engagement dans des associations intégrées au fonctionnement interne des établissements suscitait aussi l'intérêt pour l'enseignement public) : « Notes on the concept of commitment », *American Journal of Sociology*, n°66, 1960, p. 32-40. Tel est notamment le cas de certains parents de milieux relativement favorisés et cultivés, souvent investis à gauche politiquement, dont les trajectoires sociales et carrières militantes les inclinent à rejeter l'enseignement privé.

²¹ On sait que la multipositionnalité ne se distribue pas au hasard socialement et peut augmenter la « surface sociale » et les ressources des individus : Luc Boltanski, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions et habitus de classe », *Revue Française de Sociologie*, n°14, 1973, p.3-26 (dont p.9). De manière générale, une des caractéristiques des militants associatifs en France est leur importante multipositionnalité (dans 30% à 40% des cas selon Martine Barthélémy, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences Po, Paris, 2000, p.60-66).

éducation sans frontière, associations de parents, etc.), et disposent généralement d'un important capital militant²². Certains sont des responsables associatifs (à la FCPE notamment) et connaissent personnellement des directeurs d'établissements, voir des élus et des agents municipaux chargés des questions éducatives.

Le cas d'Eric en fournit une illustration parmi d'autres. Agé de 42 ans, de sexe masculin, il est directeur adjoint d'une MJC dans un quartier populaire classé en politique de la ville pour « *faire avancer les choses* » et dit avoir « *un vieux rêve d'éducation populaire* ». Président de la FCPE au collège public de ces enfants et élu dans la classe de son plus jeune fils à l'école primaire, il est titulaire d'un DEA de philosophie et a appris en partie seul plusieurs langues anciennes (latin, grec, etc.). Il explique dans différentes situations beaucoup « *se cultiver* », avoir lu nombre de classiques en littérature et valorise la culture lettrée. Sa femme, titulaire d'une maîtrise de biochimie mais reconvertie par le biais d'une formation continue, est comptable dans une association éducative et « *aime la chose publique et les autres comme [lui]* ». Eric est fils d'un petit ingénieur en conditionnement d'air ayant monté sa petite entreprise en Ardèche, et d'une secrétaire de direction dans le privé issue d'une famille de fonctionnaires de la Poste. Sa trajectoire sociale ascendante par l'institution scolaire l'incline à valoriser l'école publique. Il investit aussi beaucoup dans la scolarité de ses enfants. Les autres parents et divers acteurs locaux le décrivent comme « *quelqu'un de très engagé* » (autre parent à la sortie du collège) et « *la personne qui connaît tout le monde et qu'il [me] faut rencontrer pour [mon] enquête* » (principale du collège en entretien). Eric explique connaître « *beaucoup de monde ici, même le maire* », des enseignants, « *très bien la principale* », et les « *ficelles de l'Education Nationale* ». Ses ressources relationnelles et informationnelles lui permettent de s'impliquer « *au mieux* » dans la scolarité de ses enfants et il est très investi dans leur collège intermédiaire-inférieure situé entre deux quartiers dont l'un très populaire. Il ne s'agit pas d'un cas isolé et d'autres militants disposant de propriétés sociales et d'un rapport à l'Ecole proches vont dans le même sens, à l'image de Marie (journaliste, 38 ans, FCPE) et Delphine (professeure d'Histoire agrégée en lycée, 35 ans, FCPE) qui sont engagées à la FCPE, ou encore de Michel (professeur de musique au collège, 40 ans) qui est très actif dans l'association indépendante de l'école primaire de ses enfants.

Leur participation politique de ces parents plutôt favorisés socialement et culturellement peut par ailleurs prendre diverses formes, du vote à l'activisme partisan (notamment à gauche et au Parti Socialiste) en passant par le militantisme associatif (à la LDH par exemple) ou dans d'autres structures (comme RESF)²³. Par exemple, Eric vote depuis plusieurs années pour le PS, est membre de deux associations locales (une pour l'apprentissage de la lecture dans un quartier populaire et l'autre relative aux « *droits à la culture pour tous* ») et du réseau RESF. De même, Delphine, professeure d'histoire agrégée, est syndiquée au SNES-FSU (classé à gauche), membre de la LDH et ancienne militante du PS. Ces parents comme d'autres relativement favorisés socialement et culturellement sont intéressés par la politique et impliqués dans différentes organisations ou mouvements sociaux. Tous disent avoir participé

²² Au sens de Frédérique Matonti et Franck Poupeau, c'est-à-dire d'un ensemble de savoirs, savoirs faire et savoir-être de mobilisation accumulés à l'occasion d'autres expériences et pour partie incorporés : « *Le capital militant. Essai de définition* », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°155, 2004, p.5-11.

²³ Certains sont plus réguliers et assidus que d'autres dans ces arènes participatives et il est possible de distinguer plusieurs types de carrières militantes et de « *parcours de participation* » chez ces parents : Lorenzo Barrault, « *Public action and political socialization. The parents face the educational policy in France* », *Politics, Culture and Socialization*, vol. 1, n°2, 2010, p.159-176. Sur ce type d'approche processuelle : Olivier Fillieule, « *Post-scriptum : propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel* », *Revue Française de Science Politique*, vol.51, n°1, 2001, p.199-215. On peut en l'espèce noter que ce ne sont pas les parents les plus engagés dans des organisations partisans et dans les activités politiques « *légitimes* » qui sont les plus régulièrement présents dans ces arènes mais d'autres, souvent anciens militants politiques, engagés dans l'univers associatif et la vie locale.

à une ou plusieurs manifestations sur des enjeux sociaux ces dernières années (mouvement anti-CPE, réforme des retraites de 2003 ou de 2010, mobilisation des intermittents du spectacle, etc.). Ils se rendent aussi de manière plus ou moins régulière dans les arènes participatives locales, notamment lorsqu'elles concernent des enjeux éducatifs. Ils sont ainsi parmi les plus informés de l'existence de ces discussions publiques et ont pu être observé à plusieurs reprises en situation. Pour ces parents, l'investissement dans des dispositifs participatifs liés à l'action publique dans le secteur scolaire se présente comme un moyen de prolonger leur engagement politique en se saisissant d'une possibilité ouverte par les institutions²⁴. Eric, directeur adjoint d'une MJC et représentant FCPE, explique par exemple « *c'est clairement politique, on sait qu'il y aura l'adjoint au maire [en chargé des affaires scolaires], l'inspecteur etc. Donc avec les copains de la FCPE on prépare nos questions, nos exigences aussi des fois... C'est un des rares endroits où on peut discuter en face à face et publiquement (...). Il y a un côté un peu vindicatif parfois, mais en tout cas on peut négocier en gros. « On veut des profs, des classes moins surchargés.. ».* Ca par exemple, ça revient tout le temps lors de ce type de réunion [publique] ». D'autres parents aux propriétés sociales et politiques proches vont dans le même sens : « *sur les dérogations, on veut qu'il y en ait moins et qu'il y ait des vraies politiques de mixité ici. Vous avez vu la semaine dernière [lors d'un conseil de quartier], ça s'est beaucoup cristallisé là-dessus* » (Marie, journaliste), « *pour nous [les membres de l'association locale de parents], il faut y être [dans ces arènes participatives], ça permet d'avoir des infos et surtout de se faire entendre* » (Delphine, professeure d'Histoire).

Ces parents bien dotés culturellement, compétents politiquement et militants peuvent circuler dans différentes arènes participatives et leur contribution à des Conseils de quartiers²⁵ ou à des CCL se fait sur un mode politique passant par exemple par la revendication d'une certaine représentativité « des parents » (« *ce projet laisse sceptique car les parents du quartier G voient mal comment ils pourront accompagner leurs enfants au collège T qui est à plus d'une demi-heure de marche et dans la mesure où la zone est mal desservie par les transports publics* », représentant FCPE en CCL, comédienne) pour exprimer des inflexions générales dans l'action publique locale (sur différents enjeux comme les transports scolaires, aides municipales, découpage de la carte scolaire, gestion des dérogations, etc.). Par exemple, demandent fréquemment des précisions quant aux projets de politiques locales : « *Avez-vous inclus les élèves du privé dans vos calculs ? Parce que ça libérerait de la place vu qu'il y en a pas mal* » (mère venue seule, directrice culturelle dans une commune du département, responsable FCPE dans un collège de la ville). Ils sont parfois critiques et revendicatifs, adoptant un point de vue généraliste²⁶ et politique : « *vous l'avez évoqué mais je trouve que la mixité n'est pas au cœur du projet* » (représentant FCPE, lors d'un CCL), « *sur la proximité école-domicile, on est loin de l'égalité entre tous, il y a des enfants qui vont devoir traverser la moitié de la ville, ce n'est pas logique* » (mère de famille, militante PS, en CCL). Dans le cas de la concertation relative à la fabrication de la carte scolaire, ces parents ne disposent pas des données techniques pour contester le projet de sectorisation mais, comme dans d'autres

²⁴ On peut ici penser par analogie les usages militants du droit que l'on retrouve à la FCPE comme dans d'autres organisations : Eric Agrikoliansky, *La ligue des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002, notamment p.291-332. Les parents d'élèves militants valorisent d'ailleurs fortement l'usage du droit dans leurs relations et négociations avec les acteurs de l'action publique.

²⁵ Sur le terrain principalement étudié, les thèmes de conseils de quartier sont fixés par les représentants des habitants y siégeant. Il arrive parfois que ceux-ci soient aussi des militants parents d'élèves qui contribuent largement à mettre à l'ordre du jour de conseil de quartier des questions scolaires (plusieurs exemples ressortent de l'enquête).

²⁶ Ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont pas d'intérêts privés en plus de leurs questionnements généralistes, qu'ils soient directs (notamment lorsque les points discutés concernent leur(s) propre(s) enfant(s)) ou à travers leurs activités militantes.

forums hybrides²⁷ confrontant des élus, des experts et des citoyens dits « ordinaires », ils revendiquent plutôt ce que certains travaux désignent par une forme d'« expertise profane »²⁸ fondée sur un « savoir d'usage »²⁹ liée à leur connaissance personnelle du terrain, parfois couplée avec des arguments plus politiques comme la mixité : « franchement là, demandez à qui vous voulez, on connaît bien F [la ville]. Les gens du quartier des musiciens ne vont jamais vouloir aller à la ZUP, il faut traverser la cité et ça craint franchement. Je parle avec les parents, j'écoute, ça ne me semble pas faisable » (père représentant PEEP, cadre du privé), ou « vous n'avez pas fait au mieux pour la mixité, le quartier près de la gare est déjà très gentrifié, il n'y a plus de mixité ici. Allez voir vous verrez, moi je n'habite pas loin et je connais bien » (mère au foyer dont le mari est cadre du privé, représentante FCPE). Comme dans d'autres dispositifs participatifs à l'image de conseils de quartiers observés par d'autres travaux, il arrive que ce type de témoignage d'individus relativement favorisés socialement ait pour effet de « détacher la cause défendue de l'intérêt personnel »³⁰.

Ainsi, les parents de milieux sociaux intermédiaires et supérieurs, disposant d'importantes ressources culturelles, militants, impliqués politiquement et participant de différentes manières (vote, activisme associatif, partisan, participation à des mouvements sociaux) peuvent mobiliser les dispositifs participatifs pour prolonger leurs activités revendicatives. Ceux parmi les plus actifs localement se saisissent de ces arènes pour exprimer leurs intérêts auprès d'élus et des acteurs des politiques locales. Les dispositifs participatifs se présentent en ce sens comme une des pièces de leur répertoire d'action³¹, leur prise de parole informative ou revendicative leur permettant de négocier la mise en œuvre de l'action publique locale dans ce cadre institué et constituant de ce fait une forme parmi d'autres de participation politique. Ces militants actifs peuvent aussi constituer des « relais » de la « démocratie participative » et valorisent parfois l'investissement dans ces dispositifs auprès d'autres parents des milieux populaires (pas nécessairement militants *a priori*) dont la participation politique est plus restreinte³². D'autres parents présents dans les arènes participatives observés disposent en effet de propriétés sociales et politiques contrastées.

²⁷ Sur la notion de forum hybride impliquant l'idée de ne plus confier seulement à des experts la gestion des situations et la prise de décision : Michel Callon, Pierre Lascombes, Yannick Barthes, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Yves Sintomer, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n°31, 2008, p.115-133.

³⁰ Loïc Blondiaux, Sandrine Lévêque, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », in Catherine Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », 1999, p.56.

³¹ Au sens classique de Charles Tilly, « The repertoires of contention in America and Britain », in M.N. Zald, J. McCarthy (eds.), *The dynamics of social movements*, Cambridge, Winthrop, 1979, p.126-155. Sur ce concept, voir l'article de synthèse de Michel Offerlé qui invite notamment à penser sur un *continuum* les formes d'actions individuelles et collectives : « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIII°-XXI° siècles) », *Politix*, vol. 21, n°81, 2008, p.181-202. Le répertoire d'action des parents d'élèves en France est aujourd'hui composé de pièces hétérogènes (tract, manifestation, réunion publique, festivité locale, usage du droit, congrès, article de presse, partenariat institutionnel, occupation école, etc.) et exclut largement les pratiques violentes.

³² Sur l'importance des sociabilités et enjeux locaux dans la politisation des catégories populaires : Denis Merklen, « Le quartier et la barricade : le local comme lieu de repli et base du rapport au politique dans la révolte populaire en Argentine », *L'homme et la société*, n°143-144, 2002, p.143-164 ; Céline Braconnier, Jean-Yves Dormagen, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la mobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007 ; Annie Antoine, Julian Mishi, *Sociabilité et politique en milieu populaire*, Rennes, PUR, 2008. Doug Mc Adam a particulièrement développé ce type de mécanismes interactionnistes d'enrôlement dans l'action collective (par exemple dans *Freedom Summer*, Oxford, Oxford University Press, 1988).

B) Une participation distante : de l'information de parents de milieux populaires à la politisation relative de certains d'entre eux

Si les parents d'élèves militants et relativement favorisés socialement sont sans doute les plus nombreux à s'engager dans des dispositifs participatifs, ils ne sont cependant pas les seuls. D'autres parents de milieux populaires, moins dotés en ressources culturelles et plus distants du politique sont parfois présents dans les diverses arènes observées³³. Ils constituent un deuxième pôle sur le continuum précédemment évoqué. Il existe bien des mécanismes censitaires en matière de participation que l'on retrouve en matière d'engagement dans des dispositifs participatifs, mais l'enquête confirme aussi qu'il n'est pas toujours nécessaire d'être très politisé, cultivé ou militant pour être présent dans ces arènes. Dans ces cas, les inégalités entre les présents se situent alors dans la modalité du comportement³⁴, la participation de ces parents des milieux les plus modestes et les moins impliqués politiquement étant plus distante et davantage axée sur des enjeux pratiques.

Les parents de milieux populaires observés dans ces arènes sont surtout des femmes, bien qu'elles viennent parfois en couple ou avec leurs enfants. Ils ne sont pas toujours adhérents à une association de parents et se caractérisent parfois par des origines immigrées apparentes (maghrébines et africaines notamment). L'échantillon d'enquêtés plus large que les seuls acteurs investis et mobilisés permet de souligner qu'il existe sans aucun doute des mécanismes de sélection au sein des catégories populaires quant aux parents présents, certaines fractions particulièrement démunies économiquement et culturellement se tenant largement à distance de ces instances de « démocratie participative ». Les parents de milieux populaires engagés dans ces dispositifs appartiennent pour la plupart aux strates supérieures et relativement stables des catégories populaires³⁵. En ce sens, ces parents de milieux modestes ont des propriétés particulières : ils disposent souvent d'un emploi et de revenu régulier (agents subalternes, travailleurs pauvres notamment), de ressources culturelles tendanciellement élevées par rapport aux autres individus de leur milieu social et, du fait de leurs trajectoires sociales, misent fortement sur l'école publique pour assurer une ascension sociale à leurs enfants. Ils entretiennent notamment un rapport particulièrement tendu et angoissé à l'institution scolaire dans laquelle ils placent beaucoup d'attentes. Non seulement ils s'autorisent en pratique à anticiper un « salut par l'école »³⁶ - ce qui n'est pas fréquent dans l'ensemble des catégories populaires³⁷ et illustre leur position supérieure dans ces milieux - mais ils sont aussi caractérisés par une forte hantise du déclassement social par le bas. Ces propriétés les amènent parfois à s'engager dans les activités des organisations de parents et à

³³ Ces parents n'ont pas toujours été rencontrés en entretien. Outre certaines discussions informelles, le repérage de leurs positions sociales relativement basses se base principalement sur leur apparence, leur style vestimentaire, leurs modalités d'expression, et quelques informations saisies en situation. L'analyse ethnographique et immersive sur le long terme (j'ai habité sur le terrain pendant l'enquête) et la diversité des interviewés de l'étude en général (N = 97 dont des parents de différentes strates des catégories populaires) ont permis de contrôler ces observations.

³⁴ Si l'on suit Pierre Bourdieu et Jean Claude Passeron, « ignorer la distinction entre le comportement et la modalité du comportement, c'est se vouer à identifier purement et simplement des pratiques et des opinions qui ne sont séparées que par leur modalité » : *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970, p.148, note 14.

³⁵ Voir par exemple Olivier Schwartz, *La notion de classes populaires*, Habilitation à diriger des recherches, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1998 ; Marie Cartier, *Les facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris, La Découverte, 2003 ; Yasmine Siblot, *Faire valoir ses droits au quotidien*, Paris, Presses Sciences Po, 2006.

³⁶ Stéphane Beaud, Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 1999, « Le salut par l'école », p.160-291.

³⁷ Pierre Bourdieu, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue Française de Sociologie*, vol.15, n°2, 1974, p.3-42.

participer à des instances de la « démocratie locale » liées au secteur scolaire³⁸. Le cas d'Ouresh, 44 ans, de sexe masculin, élu FCPE au collège, en fournit une illustration parmi d'autres. De nationalité pakistanaise, titulaire d'une carte de séjour et en attente d'une naturalisation, employé en gardiennage de nuit, marié à une femme au foyer, titulaire d'un diplôme équivalent au baccalauréat au Pakistan, fils de deux paysans, portant un grand intérêt à l'institution scolaire et y plaçant beaucoup d'attentes pour ses deux enfants (13 ans en 4ème et 6 ans en CP) explique par exemple à la sortie du collège : « *à la petite école il n'y a pas besoin de s'occuper de l'association car mon fils est trop petit, mais au collège, là il faut. C'est important parce que le collège a quelques problèmes des fois, surtout sur la sécurité. Alors moi je m'informe, je vois ce qu'ils font aussi (...) elle travaille bien et c'est un peu son seul atout* ». Le même type de rapport à l'école, à l'avenir et à l'engagement dans les associations de parents se retrouve chez d'autres individus, pas nécessairement d'origines étrangères, dont les propriétés sociales sont proches et qui ne semblent guère participer politiquement par d'autres modes d'action (si ce n'est parfois par le vote³⁹) à l'image de Katia. Secrétaire administrative dans une entreprise privée d'architecture, en ascension (parents ouvriers), titulaire d'un BTS de Tourisme, elle n'a jamais milité dans aucun groupement avant de s'engager à la FCPE de l'école primaire de sa fille : « *je ne crois pas que les syndicats et ce genre de trucs ça serve vraiment à quelque chose, je respecte mais bon, c'est pas pour moi... (...) les associations de parents, ça permet de voir d'autres parents comme toi qui veulent savoir ce qui se passe dans l'école de leur enfant (...) Si j'avais pas entendu des histoires pas très sympas sur l'école, je me serais pas posé la question mais là ça me coûte pas grand chose [d'être à l'association]* ». Comme d'autres parents des strates supérieures des milieux populaires, adhérents d'une association ou non, ces deux cas ont été observés dans le cadre de dispositifs participatifs comme un conseil de quartier ou une réunion de concertation locale liée à des enjeux scolaires. Leur présence dans ces arènes est en partie permise par les incitations d'autres parents, plus cultivés, militants et compétents politiquement, qui les invitent à participer. Ouresh explique par exemple à l'issue d'un conseil de quartier : « *je suis venu un peu pour faire plaisir à Eric [le militant FCPE très engagé et directeur adjoint d'une MJC précédemment évoqué] parce qu'il me l'a demandé plusieurs fois* ».

Le nombre de ces parents de milieux populaires présents varie selon les localités, les situations et les instances mais, dans les cas observés, ils sont toujours minoritaires. C'est dans les CCL relatifs à la fabrication de la carte scolaire, où ils constituent environ un tiers du public (entre 10 et 20 individus), qu'ils semblent proportionnellement les plus nombreux. Lors de conseils de quartier ou d'autres réunions publiques (par exemple relatives à la campagne électorale de 2008), ils sont plus rarement présents, ce qui est lié à la fois au design organisationnel et au mode de recrutement de chacun de ces dispositifs⁴⁰, ainsi qu'au plus grand intérêt porté aux enjeux pratiques dans les milieux populaires. Avant le début d'un CCL, une mère sans emploi et d'origine malienne illustre par exemple l'attrait de ce type de parents pour des enjeux scolaires concrets liés à leurs propres enfants : « *bah c'est important la carte tout ça parce que après tu sais où les enfants ils vont aller dans le collège* ». Les

³⁸ Ces cas illustrent par exemple la maximisation des chances de certains individus des catégories populaires multipliant les démarches selon la « logique du chasseur » mise en avant par Denis Merklen sur d'autres terrains : *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La Dispute, 2009.

³⁹ Sur l'agencement entre les pratiques électorales et l'engagement dans des dispositifs participatifs, voir notamment Henri Rey, « Participation électorale et démocratie participative », in Marie Héléne Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La découverte, « Recherches », 2005, p.217-229.

⁴⁰ Les CCL passent notamment par une information directe au sein des établissements et ne se limitent pas à une diffusion publique ou aux relais des associations de parents.

conversations informelles⁴¹ avec certains de ces parents tout comme les rares questions qu'ils posent au cours des discussions collectives indiquent que leurs préoccupations scolaires sont essentiellement privatives et non généralistes⁴². Une femme d'origine africaine, vêtue d'un boubou et accompagnée de deux enfants en bas âge, explique par exemple à son mari lors d'un CCL : « *il est long tout ça... il veut pas juste nous dire le collège pour l'année prochaine ?* ». Un père, blanc de peau et sans emploi, m'explique dans le même sens pendant la présentation technique et politique de la nouvelle sectorisation par les élus et agents du conseil général : « *c'est un peu chiant leur blabla là, c'est quoi la nouvelle carte qu'on sache où on va ?* ». Dans une autre commune, une mère d'origine maghrébine accompagnée d'une de ses filles entrant en sixième, pose une question pendant la présentation des acteurs de l'action publique : « *c'est très gentil de nous dire tout ça Monsieur mais, comme je suis pressée avec mes enfants à la maison, vous pourrez nous dire juste comment ça va se faire le choix du collège pour la rentrée ?* ».

Les diverses observations en CCL soulignent de manière générale que ces parents peu politisés, rarement militants (à l'exception de quelques adhésions à certaines associations de parents) et aux ressources culturelles restreintes, font preuve de relativement peu d'intérêt face à la présentation, aussi bien technique que politique, effectuée par les acteurs institutionnels présents dans ces dispositifs participatifs. Certains de ces parents baillent, discutent à voix basse ou partent pendant le discours de l' élu. Leur attitude dans ces instances n'est pas sans rappeler les comportements d'« attention oblique » ou de « consommations nonchalantes » des activités politiques décrits par Richard Hoggart⁴³. La même posture se retrouve chez ces parents dans le cadre de conseils de quartiers ou de réunions publiques. Une mère, agent de nettoyage élevant seule ses trois enfants, explique entre autres en entretien : « *j'ai été [à un conseil de quartier intitulé « les écoles primaires du quartier : des améliorations à poursuivre »] parce que je pensais qu'on allait parler de choses concrètes, des profs, du niveau et tout ça... mais là c'était un peu du n'importe quoi, y'a eu beaucoup de beaux discours mais je n'ai pas trop suivi parce que la philosophie de l'école et la politique tout ça, ça me saoule vite* ». Il est en outre fréquent que certains de ces parents de milieux modestes quittent les CCL avant la fin, dès la carte affichée par les autorités (généralement au bout de 30 minutes sur 1h30) ou pendant les questions. Ainsi, seule une minorité d'entre eux (un sur trois ou quatre selon les cas) restent pendant l'heure et demie de durée moyenne des CCL. Lorsqu'ils posent des questions aux acteurs institutionnels et politiques présents, ces parents non militants disposent surtout de compétences pratiques (« de terrain ») et recourent peu à des arguments politiques et généraux dans leurs prises de parole qui sont aussi tendanciellement plus rares que celles des individus plus favorisés et militants⁴⁴. De manière générale, la participation de ces parents de milieux modestes plus distants du politique à certaines instances participatives comme les CCL est notamment liée à une recherche d'informations pratiques sur l'univers scolaire dans un contexte où la très grande partie des catégories populaires est à la fois engagée dans les jeux scolaires et moins bien informée que

⁴¹ Sur cette méthode d'enquête, voir notamment Patrick Bruneteaux, Corinne Lanzarini, « Les entretiens informels ou les conversations orientées », *Sociétés contemporaines*, n°30, 1998, p.157-180.

⁴² Sur la base d'une enquête par questionnaires, Daniel Gaxie a souligné les perceptions prioritairement privatives (et rarement généralistes) des individus situés au bas de la hiérarchie sociale : « Des points de vue sociaux : la distribution des opinions sur les questions "sociales" », in *Le "Social" transfiguré. Sur les représentations politiques des préoccupations sociales*, Paris, PUF-CURAPP, 1990, p.141-191.

⁴³ Richard Hoggart, *La culture du pauvre. Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Minuit, 1970, p.295-296.

⁴⁴ Yves Duterq, « Une partie inégale. Les interventions publiques des parents d'élèves », *Politix*, n°31, 1995, p.124-135.

les parents d'autres groupes sociaux⁴⁵. Si certains sont présents dans ces arènes et participent, ils ne semblent pas investir politiquement dans cette activité et tentent rarement de faire valoir des intérêts face aux acteurs institutionnels et politiques présents. Distants des institutions⁴⁶ et de l'univers politique, leur participation (aux diverses activités collectives des parents comme aux arènes participatives) répond davantage à des enjeux pratiques et locaux liés à leurs propres enfants. Leur prise de parole dans ces arènes de participation passe d'ailleurs rarement l'épreuve de la montée en généralité⁴⁷. Par exemple, lors d'un Conseil de quartier en mars 2011, lorsqu'un père sans emploi et issue de l'immigration magrébine demande publiquement des explications à un Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) sur le « harcèlement » dont sa fille aurait été victime (par son enseignant de CM1), l'ensemble des acteurs présents l'invitent instantanément à prendre un « rendez-vous » avec l'Inspecteur, « *le conseil de quartier n'ayant pas vocation à traiter des cas particulier* » (élu municipal responsable du conseil de quartier). On comprend alors que les modalités de leur engagement dans ce type d'arènes les incline à une participation distante et dominée.

Il arrive néanmoins que la présence dans des dispositifs participatifs contribue à la politisation de certains de ces parents de milieux populaires. Les mécanismes de la socialisation politique par l'action, dans ce type d'arènes comme ailleurs, ont déjà été pointés par certains travaux⁴⁸. L'enquête souligne le même type de processus qui n'est ici présenté et illustré que succinctement. Faiblement politisée et non militante, Fatia, aide soignante de nuit, 36 ans, d'origine marocaine, dont le mari est sans emploi et perçoit les minimas sociaux, s'est par exemple rendue, sur les recommandations de la maîtresse d'un de ses fils rencontrée le jour même, à un conseil de quartier en 2009 sur les écoles primaires (et notamment celle de ses enfants) près de chez elle. Lors de cette manifestation, elle rencontre d'autres parents d'élèves, notamment des militants plus favorisés socialement mais aussi quelques-uns de milieux populaires déjà enrôlés⁴⁹. Cette prise de contact est en un sens le point de départ d'un ensemble de relations entre parents dans l'espace local qui deviendra peu à peu une sociabilité militante puisque, à la rentrée 2010, Fatia adhère à l'association FCPE de l'école primaire de ses enfants et se fait élire comme suppléante sur les conseils de militants déjà engagés. Cette enquête a été observée à plusieurs reprises dans le cadre de l'enquête ethnographique de longue durée, et son intérêt pour la politique et ses compétences semblent croître avec son engagement militant. Par exemple, lors d'une rencontre fortuite dans les transports en commun en mai 2011, elle m'explique combien « *les fermetures de classes posent problème* » et qu'elle est mobilisée « *avec d'autres* » sur la question dans « son » école. On observe donc bien dans certains cas des formes d'engagement militant et politique progressifs liées à une participation initiale à des arènes de concertation (en l'espèce un conseil de quartier). Il est alors tentant de considérer la « démocratie participative » comme un facteur de politisation. Néanmoins, en l'espèce, ce n'est pas tant la présence lors d'un conseil de quartier (où elle ne connaissait *a priori* personne à l'exception une enseignante et n'a pas pris la parole) qui

⁴⁵ Sur la « conversion » scolaire contemporaine des milieux populaires : Tristan Poullaouec, *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école*, Paris, La Dispute, 2010. Sur le mythe de la démission parentale des catégories populaires et ses usages potentiellement disqualifiants : Bernard Lahire, *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard /Seuil, 1995, p.270-273.

⁴⁶ Sur la construction biographique des rapports aux institutions, voir notamment Vincent Dubois, *La vie au guichet*, Paris, Economica, 2003, 1ère édition 1999, p.34-36 ; Yasmine Siblot, *Faire valoir ses droits au quotidien*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p.95-119.

⁴⁷ Au sens de Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

⁴⁸ Voir par exemple Julien Talpin, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de la participation au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, vol.19, n°75, 2006, p.13-31.

⁴⁹ Les militants d'associations de parents affirment très souvent rechercher l'engagement d'individus de milieux populaires qui constituent une minorité. Dans le même sens, voir Martine Barthélémy, « Associations de parents et familles populaires. Les raisons d'une rencontre manquée », *Ville-école-Intégration*, n°110, 1998, p.74-87.

explique ses investissements politiques locaux ultérieurs mais davantage le travail de recrutement et de formation de parents militants dans les associations de son établissement, plus favorisés, cultivés et politisés, et en recherche d'activistes issus de milieux populaires. On ne saurait donc réduire sa politisation relative à sa présence lors d'une arène participative et il faut reconstituer l'ensemble de sa carrière militante pour saisir les logiques de son engagement politique localisé⁵⁰.

Une sociologie de ce « milieu participatif », c'est-à-dire des parents engagés dans des instances de la « démocratie locale », souligne donc que les dispositifs participatifs sont investis diversement par les parents d'élèves selon leurs propriétés sociales et leur rapport au politique. Si les parents militants les plus fortement dotés en ressources culturelles et les plus engagés politiquement ont tendance à mobiliser ces dispositifs comme un moyen d'action parmi d'autres pour négocier l'action publique locale, ceux des milieux populaires, moins nombreux, moins politisés, dont les formes de participation sont plus restreintes, et plus rarement militants (ou en tout cas moins investis), participent de manière plus distante aux discussions instituées dans les instances de concertation locale. Rapportés à l'ensemble des parents d'élèves, les individus présents dans ces dispositifs constituent d'ailleurs toujours une minorité présentant des caractéristiques particulières. On peine donc à voir dans le développement contemporain de procédures participatives dans le secteur scolaire en France une ouverture de l'espace public à la plupart des groupes sociaux (notamment ceux traditionnellement peu participants) ou une « démocratisation » des systèmes de pouvoir locaux. Sous le rapport des contours sociaux des participants, l'hybridation des mécanismes de la démocratie représentative permise par ces instances participatives apparaît donc structurellement limitée⁵¹, le plus grand nombre d'acteurs sociaux s'en tenant à distance. Ces dispositifs permettent toutefois à certains administrés de faire valoir leurs vues et leurs intérêts auprès des acteurs politiques et administratifs locaux. On peut alors se demander si cette forme de participation instituée et les négociations des parents parmi les plus militants ont des implications sur leurs autres modes d'action collective et contribuent par exemple à leur pacification.

2- Des négociations intégrantes ? Les dynamiques de la concertation et de la protestation dans l'action publique

La participation politique gagne à être analysée en relation avec l'Etat et les attentes de ses agents, tout comme l'action collective et ses répertoires d'action ne sauraient être isolés des institutions publiques. Ainsi, outre la différenciation sociale des pratiques politiques des parents en général et de leurs investissements dans des dispositifs participatifs en particulier, l'engagement dans ces arènes constitue un comportement prescrit par les acteurs institutionnels et politiques (A.). Si la participation des parents dans des cadres institués - notamment à travers des dispositifs comme les CCL, des réunions publiques avec la « communauté éducative » ou encore des conseils de quartier relatifs à des enjeux scolaires - fait l'objet d'une injonction étatique à différents niveaux, les négociations de la mise en œuvre de l'action publique locale dans ces arènes ne sont pas pour autant totalement déconflictualisées. La participation par le biais de ces dispositifs laisse place à la contestation en leur sein aussi bien qu'à l'extérieur (B.). On peut pourtant se demander si ces espaces

⁵⁰ Dans le même sens, Julien Talpin, « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif », *Politique et sociétés*, vol.27, n°3, 2008, p.133-164.

⁵¹ Daniel Gaxie, « La démocratie participative dans les structures de la démocratie représentative », in Dominique Damme (dir.), *La démocratie en Europe*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers politiques », 2004, p.41-49 ; Cécile Blatrix, « La démocratie participative en représentation », *art. cit.*

institutionnalisés de participation à et dans l'action publique, autorisant la contestation et les résistances, ne contribuent pas à la canalisation des protestations et à la consolidation de l'ordre institutionnel.

A) Un mode d'action prescrit : la participation des parents comme politique d'Etat

Si l'action associative des parents d'élèves est aujourd'hui intégrée à la production de l'action publique locale⁵², ce n'est pas seulement du fait de mobilisations historiques et des revendications des familles. L'institutionnalisation de l'engagement collectif des parents est aussi valorisée et encouragée par les acteurs institutionnels chargés des politiques éducatives. Il serait donc réducteur de considérer la « cause » des parents seulement comme une mobilisation sociale qui contraindrait l'Etat et ses institutions à leur concéder un rôle dans la production de l'action publique. L'injonction contemporaine à la mobilisation des parents d'élèves, au sein de diverses arènes éducatives dont des dispositifs participatifs, peut être considérée comme une politique d'Etat, observable à plusieurs niveaux et auprès d'acteurs occupant des positions diversifiées dans l'espace de production de l'action publique.

La participation politique des parents d'élèves dans ses formes institutionnalisées (comme l'investissement dans des arènes participatives, la contribution au fonctionnement routinier des établissements ou encore divers partenariats avec les collectivités dans le cadre de l'action publique locale) est très largement encouragée par les acteurs institutionnels et politiques qui incitent régulièrement les familles à l'engagement (dans des formes non protestataires). Cette incitation à la participation est tout d'abord produite au niveau politique central. Par exemple, dans un discours officiel du 15 février 2008 sur l'école et la réforme de l'enseignement primaire, le Président de la République - N. Sarkozy (UMP) - donne une place importante aux parents et les incite à se mobiliser en affirmant par exemple « *« Ensemble, parents, élus, professeurs, femmes et hommes politiques, remettons de l'école dans l'école ! C'est ainsi que nous assumerons au mieux les responsabilités éducatives »*. De même, dans un discours du 6 mai 2010 concernant la violence à l'école, il insiste à plusieurs reprises sur la « *responsabilisation des parents* » et explique que « *leur implication dans la scolarité de leur enfant, c'est notamment un enjeu crucial* ». Dans le même sens, lors d'une rencontre avec des

⁵² Dans l'enseignement public, la reconnaissance des associations de parents procède de plusieurs textes à la fin des années 1960 et au cours des années 1970 et 1980. Suite aux événements de mai 1968, les décrets du 8 novembre 1968 et du 16 septembre 1969 organisent la participation des représentants de parents aux conseils d'administration et aux conseils de classe dans le secondaire. Le décret du 28 décembre 1976 crée les conseils d'écoles dans le primaire et un autre du 21 août 1985 élargit les prérogatives des parents dans ce cadre. La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 a de son côté prévu la présence des représentants de parents dans des structures locales et nationales comme les Conseils Départementaux de l'Education Nationale (CDEN) par exemple. La loi de 1959 qui prévoit l'organisation et le financement de l'enseignement privé n'impose pas l'existence d'associations et de représentants de parents au sein de ces établissements : cette possibilité est laissée à la discrétion des chefs d'établissements, ces derniers la prévoit la plupart du temps, notamment lorsque des parents - qui sont aussi des « clients » engagés dans une relation commerciale - en font la demande. Depuis la loi du 10 juillet 1989, les parents d'élèves et leurs représentants élus (par classes et établissements notamment) sont présentés comme des « partenaires » essentiels de la « communauté éducative » dans la mise en œuvre des politiques scolaires. La position et les prérogatives croissantes reconnues par l'Etat, entre les années 1960 et les années 1980, aux organisations de parents d'élèves peuvent être rapprochées des évolutions des usages de l'Ecole par les différents groupes sociaux et à l'intensification des luttes sociales autour d'enjeux scolaires. Ce phénomène de représentation institutionnelle des parents n'est pas propre au cas français et, en dépit de quelques variations, est aussi observable à peu près à la même période dans d'autres contextes nationaux dits « démocratiques » comme les Etats-Unis ou d'autres pays d'Europe occidentale. Par exemple, dans certains pays européens comme le Royaume Uni ou la Belgique, les associations rassemblent parfois des parents d'élèves et des enseignants. Un ouvrage publié au début des années 1980 présente la France comme spécifique sous le rapport de la politisation et des aspects idéologiques des organisations de parents qui seraient moins gestionnaires que dans d'autres contextes nationaux : voir Georges Baron (eds.), *The politics of school government*, Oxford, Pergamon Press, 1981.

associations éducatives le 1er mars 2010, le Ministre de l'Éducation - Luc Chatel (UMP) - rappelle « *la nécessaire complémentarité entre la mission éducative de l'État et l'engagement des associations aux côtés des élèves et des enseignants* »⁵³. Le site Internet du Ministère de l'Éducation Nationale contient aussi une page consacrée aux parents et à leur rôle dans l'École : « *Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque école et établissement est assuré. Les représentants de parents d'élèves participent aux conseils d'école, de classe et d'administration des établissements* »⁵⁴. Un dossier intitulé « les parents à l'école » y précise les prérogatives des parents, dont celle « *de participation par leurs représentants* »⁵⁵. La circulaire de préparation de la rentrée 2010 énonce aussi que « *chaque école et chaque établissement veillera à l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant* »⁵⁶. Ces prises de positions publiques et officielles en faveur de l'engagement des parents d'élèves ne sont néanmoins pas les seules et d'autres acteurs politiques adoptent le même type de perspective au niveau local. Tel est par exemple le cas de l'adjoint au maire chargé de l'éducation dans la localité principalement étudiée (PS) qui explique lors d'un conseil de quartier consacré pour partie aux questions éducatives un soir de mars 2009 : « *on ne peut rien faire sans les parents. Je le dis à tous, aux enseignants, aux directeurs, à l'Inspecteur ici présent, il faut que les parents se mobilisent ! Ils ont des représentants dans la plupart des écoles, là où il n'y en a pas, il faut créer des associations, quelles qu'elles soient (...) Vous avez un rôle à jouer, c'est tout à fait normal, il faut prendre la place qui est la vôtre !* ». De même, le maire, lors d'un discours d'inauguration d'une nouvelle bibliothèque en 2008 affirme publiquement : « *il y a 10 ans, il n'y avait que deux ou trois parents élus dans le quartier, c'était peu... et puis nous avons travaillé, tous ensemble, on a beaucoup expliqué combien rien ne pouvait se faire sans les familles, on a expliqué encore combien chaque parent devait prendre ses responsabilités et s'investir non seulement dans la scolarité de ses enfants mais aussi dans la vie des établissements (...) Petit à petit, en épaulant les associations existantes, on a remonté la pente et là je suis très fier d'avoir été entendu, que nous ayons été entendu (...) c'est maintenant une école parmi les plus actives et tous les parents du quartier soutiennent ce qui est entrepris avec la municipalité* ». Ces mêmes acteurs adoptent le même type de prise de position dans d'autres contextes. Par exemple, pendant la campagne municipale de 2008, l'adjoint en charge des questions éducatives interpelle une mère qu'il connaît visiblement à la sortie d'une école primaire : « *vous ne voulez pas aider M. X [un parent très investi localement et présent] à gérer l'association [de parents] de l'école ? Il a besoin d'aide et je sais que tout cela vous intéresse non ?* ». Dans un communiqué publié dans le journal municipal de septembre 2008, le maire évoque aussi « *le rôle fondamental des représentants de parents et de leurs associations* » et exhorte « *tous les parents à se rendre aux urnes* » lors des élections du mois suivant, pour « *gérer ensemble [avec la mairie] les enjeux scolaires et les politiques locales* ». L'engagement des parents d'élèves est ainsi particulièrement valorisé par les acteurs politiques, aussi bien nationaux que locaux, et prend parfois la forme d'injonction directe à la mobilisation collective : « *je passe mon temps à le dire aux parents, aidez-nous, prenez en main les problèmes de vos enfants à travers vos associations, c'est comme ça que ça marche* » (adjoint aux affaires scolaires, en entretien en 2009).

L'injonction à l'engagement collectif des parents ne se limite en outre pas aux acteurs des champs politiques - centraux et périphériques - et est aussi observable chez d'autres

⁵³ Extrait du site Internet du MEN : <http://www.education.gouv.fr/cid50746/reaffirmation-du-soutien-aux-associations-educatives-complementaires-de-l-ecole.html> (consulté le 19 novembre 2010).

⁵⁴ Extrait de <http://www.education.gouv.fr/cid2659/les-parents-d-eleves.html> (consulté le 19 novembre 2010).

⁵⁵ Extrait de <http://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-ecole.html> (consulté le 19 novembre 2010).

⁵⁶ Extrait de la circulaire n° 2010-38 du 16 mars 2010.

protagonistes occupant des positions plus basses dans l'espace de production des politiques éducatives. Tel est par exemple le cas des Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) de l'enseignement primaire ou encore des Inspecteurs d'Académie (IA). Tous ceux rencontrés dans le cadre de l'enquête évoquent la « *participation essentielle des familles aux projets de l'Education Nationale* » (IA) et la « *légitimité des parents en tant qu'usagers* » (IEN). La même posture de valorisation de la participation des parents et d'incitation à l'engagement se retrouve chez d'autres acteurs de l'Education Nationale, à l'image de chefs d'établissements. Ces derniers disposent d'intérêts pratiques à l'engagement routinier et non conflictuel de parents d'élèves dans le fonctionnement de leur établissement. Mme R., principale d'un collège intermédiaire situé à la frontière d'un quartier populaire et d'un autre beaucoup plus favorisé, explique par exemple : « *le fait que les associations de parents tournent bien relève de l'intérêt de tous. Quand j'ai pris mes fonctions en 2005, il ne se passait presque rien (...) et puis des parents se sont investis, on les a soutenu, ils ont multiplié les initiatives et cela a bien pris (...) j'explique très régulièrement aux familles qu'elles ont un rôle important à jouer. Si elles veulent comme nous [les personnels de l'institution] que X [le collège] soit de mieux en mieux, il faut qu'elles jouent leur rôle à travers les associations* ». D'autres chefs d'établissements tiennent les mêmes discours dans différentes situations, à l'image de ce directeur d'école primaire qui explique lors d'une réunion de rentrée en 2008 : « *ici nous travaillons de concert avec les associations de parents, chacun à sa manière c'est vrai, mais il y a une vraie collaboration. Il vous appartient de jouer votre rôle de relais, d'informations et de propositions dans l'école (...) Que chacun prenne ses responsabilités et nos enfants y gagneront (...) Je vous le dis et vous le redis, nous ne pouvons rien faire sans vous et les parents doivent être dynamiques (...) d'ailleurs si des parents pouvaient se joindre au petit groupe déjà actif qui, depuis plusieurs années déjà, fait un travail formidable, ce serait très bien pour tout le monde* ». En dépit de variations liées aux caractéristiques des établissements et des acteurs⁵⁷, la reconnaissance et l'invitation à la participation des parents d'élèves constituent une constante dans la période contemporaine. L'enquête n'a par exemple pas permis d'observer de chefs d'établissements remettant en cause la nécessité de l'engagement des parents. Ce phénomène de valorisation et d'incitation à l'engagement des parents par les acteurs politiques et institutionnels de l'action publique a aussi été noté ponctuellement sur divers enjeux éducatifs, comme l'accompagnement scolaire dans les quartiers populaires⁵⁸ ou encore la mise en place de dispositifs participatifs et de consultation locale. Cette tendance semble exister au moins depuis les années 1980, notamment dans les univers les plus militants, mais elle se caractérise aujourd'hui par son important degré de généralisation. Surtout, ce que certains auteurs nomment la « culture participative à l'école » en France ne semble pas liée à une « culture » partagée par « les français »⁵⁹, mais résulte aujourd'hui, au moins pour une part, d'incitations étatiques et institutionnelles à la mobilisation collective, dans le cadre de relations routinières avec les parents et leurs associations. L'engagement dans divers dispositifs participatifs, comme des CCL ou des réunions publiques avec la

⁵⁷ A l'échelle de l'établissement, ce type d'incitation à l'engagement de parents dans un cadre associatif est relativement général sur le terrain étudié comme dans d'autres mais connaît des variations selon deux principes (la position relative de l'établissement dans la hiérarchie locale et les propriétés et dispositions personnelles des chefs d'établissement) qu'il serait trop long de détailler ici.

⁵⁸ Daniel Thin, *Quartiers populaires : l'école et les familles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1998.

⁵⁹ Ce qui constituerait une spécificité française d'après l'ouvrage comparatif de George Baron (eds.), *The politics of school government, op.cit.* On peut reprocher à une telle interprétation culturaliste - qu'on trouve par exemple dans l'ouvrage précité dirigé par George Baron - le fait qu'elle ne précise à aucun moment comment « les parents français » (ou plutôt situés en France) auraient pu être socialisés à cette « culture participative » et comment cette disposition quasi-universelle sur un territoire donné pourrait être produite et entretenue. Si « culture » il y a, alors elle constitue un élément à expliquer plus qu'un principe explicatif : Adam Kuper, *Culture. The Anthropologists' Account*, Cambridge, MA-London, Harvard University Press, 1999.

communauté éducative, en constitue un exemple parmi d'autres. En ce sens, dans la conjoncture contemporaine, la participation des parents d'élèves peut être considéré comme une politique d'Etat.

Dans ce contexte, la plupart des modalités d'intervention des parents dans l'action publique sont autorisées et prescrites par les acteurs institutionnels et politiques. Ces derniers rendent disponibles et attractifs pour les administrés mobilisés certains modes d'actions. Les acteurs institutionnels donnent notamment la parole aux représentants de parents dans différentes instances de l'institution scolaire⁶⁰ qui disposent parfois d'un pouvoir décisionnaire dans la mise en œuvre locale de l'action publique éducative. C'est par exemple le cas de la participation aux conseils d'écoles (dans le primaire), de classes, de discipline⁶¹ et d'administration (au collège) ou encore des commissions d'appel » ou des Conseils Départementaux de l'Education Nationale (CDEN). Les investissements de parents d'élèves dans des dispositifs de concertation locale font dans le même sens l'objet d'injonctions de divers élus et agents publics : « *Tous les parents devraient être là aujourd'hui. Tous sont invités par le département à venir débattre et donner leur avis, c'est essentiel pour nous* » (élu départemental PS au début d'un CCL). Ce mode d'action « participatif » est prescrit par les acteurs produisant les politiques locales et y est largement intégré. Comme l'explique Pierre Lascoumes, « dans différents domaines de l'action publique, l'obligation d'informer les citoyens est devenue une technologie politique incontournable (...) mais l'existence d'une information obligée ne signifie pas pour autant transparence de la décision publique (...) on peut considérer les dispositifs créant des obligations d'information comme des facteurs d'« enrôlement des acteurs » dans l'action publique. Enrôlement général des publics par leur responsabilisation sur un certain nombre d'enjeux qui ne sont pas extérieurs à leurs activités sociales [...] Enrôlement aussi des élites territoriales et des têtes de réseau des groupes d'intérêts dans des forums de concertation ou de préparation de la décision »⁶². Par exemple, dans le cadre de la définition de la carte des secteurs scolaires, les collectivités locales observées ont tendance à enrôler les parents dans l'action publique à travers les CCL. Des opérations de consultation voire de concertation, par le biais d'arènes participatives, sont alors organisées par les acteurs bureaucratiques et politiques. Ces dispositifs permettent entre autres d'imputer la décision au plus grand nombre et notamment aux administrés/parents mobilisés. L'usage que les plus militants peuvent faire de ces instances participatives correspond, on l'a dit, à une des pièces de leur répertoire d'action et constitue une forme de participation intégrée à l'action publique, permise et prescrite par les acteurs institutionnels. Dans ces conditions, l'investissement collectif des parents dans l'institution scolaire en général et dans diverses arènes participatives en particulier peut leur permettre de négocier l'action publique locale et de tenter d'améliorer l'environnement scolaire de leurs enfants. Si les acteurs de l'action publique ne sont sans doute pas en mesure de contrôler totalement ce qui se joue dans

⁶⁰ Ici comme ailleurs, ce phénomène favorise la constitution de relations d'échanges, pas nécessairement égalitaires, dans lesquelles les discussions ne sont jamais totalement contrôlées par personne : Jacques Defrance, « Donner la parole. La construction d'une relation d'échange », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, 1988, p.53-66. Pour une illustration empirique similaire, voir l'analyse que fait Alice Mazeaud du budget participatif des lycées dans la région Poitou-Charentes : Alice Mazeaud, « La politisation des lycées par les chaudières. Budget participatif des lycées et construction d'une politique éducative régionale en Poitou-Charentes », communication lors de la *Journée d'Etude Ecole et politique. L'action publique éducative entre mise en œuvre et mobilisations*, 25 juin 2009 à l'Université Paris - Dauphine, IRISSO, 18 pages.

⁶¹ Sur le sujet, voir notamment Bertrand Geay, Nathalie Oria, « La remise en ordre symbolique de l'institution. Les conseils de discipline dans l'enseignement secondaire », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°178, 2009, p.62-79.

⁶² Pierre Lascoumes, « L'obligation d'informer et de débattre, une mise en public des données de l'action publique », in Jacques Gerstlé (dir.), *Les effets d'information en politique*, Paris, L'Harmattan, « Logiques Politiques », 2001, p.303-304.

les dispositifs participatifs⁶³, la participation des parents d'élèves à des instances encadrées et prescrites comme les CCL ou des conseils de quartiers est fortement imprégnée par son institutionnalisation. On peut alors se demander si celle-ci a tendance à déconflictualiser les mobilisations locales en rendant par exemple improbable la radicalisation des parents⁶⁴.

B) La protestation au dedans et en dehors des arènes participatives⁶⁵

Dans le secteur scolaire, l'action collective des parents d'élèves est institutionnalisée et ce mode de régulation de l'action publique locale s'accompagne aussi aujourd'hui d'une injonction généralisée à la mobilisation des parents, dans le cadre de dispositifs participatifs comme dans d'autres. Les relations nouées entre les acteurs institutionnels et les collectifs de parents, qu'on retrouve classiquement dans nombre de secteurs d'intervention publique, n'empêchent cependant pas les groupes mobilisés de conserver une autonomie relative dans leurs activités en gardant une certaine distance pour protéger leurs rôles et intérêts propres⁶⁶. Si on aurait pu s'attendre à une « domestication » des parents mobilisées du fait de leur intégration à l'action publique et de leur participation à des arènes instituées⁶⁷, une analyse comparée de différentes séquences d'action - à l'image de la fabrique d'une carte scolaire départementale, d'un contexte électorale en réunion publique (en 2008), d'une conjoncture routinière à travers des conseils de quartier - souligne combien l'enrôlement dans des dispositifs de « démocratie locale » n'empêchent pas nécessairement les contestations. On sait d'ailleurs, à l'encontre d'interprétations éthiologiques⁶⁸ que le propre d'une institution comme les dispositifs participatifs étudiés est « d'échapper aux conditions sociales et politiques qui l'avaient fait naître, de déborder les usages et les significations qui l'avaient spécifiées »⁶⁹. Ainsi, les parents très militants, relativement favorisés socialement et culturellement, qui recourent à des modes d'action politique diversifiés et notamment à des dispositifs participatifs peuvent parfois adopter une posture contestataire que ce soit au cours des concertations instituées ou à travers d'autres modes d'action. Dans certains contextes, leur mobilisation politique passe par des pratiques non intégrées à l'action publique comme des

⁶³ On ne saurait toutefois surestimer leurs capacités d'action et penser qu'ils orientent seuls ces instances participatives qui, comme dans d'autres secteurs, sont rarement contrôlées par une seule catégorie d'acteurs : Yannick Barthes, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, n°57, 2002, p.59.

⁶⁴ On peut distinguer classiquement deux modes principaux de négociation collective des politiques qui ont aussi été observées dans le cadre de l'enquête : l'une protestataire et *a priori* extérieure aux institutions, l'autre institutionnalisée et intégrée à l'action publique. « La première posture peut laisser craindre une disqualification de leurs arguments dans les enceintes décisionnelles, voire une progressive marginalisation de leur mouvement. La seconde voie, celle d'un militantisme que l'on peut convenir d'appeler « institutionnel », présente quant à elle le risque de la « domestication » du mouvement, les militants se voyant alors confinés dans une position de « contestataires officiels », sans influence réelle sur les décisions et parfois discrédités dans leurs univers militants » : voir notamment le numéro « Militantismes institutionnels », *Politix*, 2005 (dont p.3). Voir également Calliope Spanou, *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1991.

⁶⁵ Ce titre est inspiré de Delphine Dulong, « Au dedans et en dehors : la subversion en pratiques », in Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p.249-265.

⁶⁶ Voir notamment Calliope Spanou, *Fonctionnaires et militants, op.cit.*, p.253.

⁶⁷ Sur la tension entre institutionnalisation et protestation dans les actions collectives sectorielles, voir Pierre Lascoumes, *L'éco pouvoir. Environnements et politiques publiques, L'éco pouvoir, Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, « Textes à l'appui », 1994, p.205-225 ; Cécile Blatrix, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, vol. 15, n°57, 2002, p.79-102.

⁶⁸ Sur ces questions, voir Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses Sciences Po, « Fait politique », 2009 (1^{ère} éd. 1986), p.46-58.

⁶⁹ Brigitte Gaïti « Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions », in Antonin Cohen, Bernard Iacox, Philippe Riutort (dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique (XVIIIème-XXème)*, Paris, PUF, 2006, p.40.

manifestations, des articles dans la presse locale ou encore l'occupation d'établissements scolaires. De même, leur engagement dans des arènes participatives peut connaître des dimensions conflictuelles, par exemple lorsque leur prise de parole est ouvertement critique et s'oppose fermement aux projets des acteurs politiques locaux. L'action collective est en effet soumise à d'importantes logiques situationnelles⁷⁰ et il faut prendre en considération les propriétés des contextes pour comprendre les modes d'actions des groupes mobilisés, leurs ajustements, leur politisation⁷¹ et leur éventuelle radicalisation⁷².

La plupart des conseils de quartier où sont évoqués des enjeux scolaires peuvent par exemple donner lieu à l'expression de revendications de la part de militants parents d'élèves, voire à des critiques plus ou moins euphémisées. Celles-ci s'effectuent cependant généralement dans des formes ne remettant pas en cause les acteurs de l'action publique (« *Monsieur l'Inspecteur, nous ne sommes pas d'accord avec le double discours de l'Education nationale qui dit vouloir régler les problèmes en baissant les moyens de nos écoles (...) Pouvez-vous nous assurer qu'aucune classe ne sera fermée à la rentrée ?* », lors d'un conseil de quartier en avril 2009). Les contestations restent en ces cas limitées à leur expression dans cette arène instituée, notamment parce qu'aucune décision en particulier n'y est prise, ce dispositif participatif visant davantage à informer les familles, voire à faire remonter des informations privilégiées pour les autorités⁷³. Les acteurs institutionnels y tiennent aussi le plus souvent un discours « *politiquement correct* » (IA adjoint en entretien) avec parfois des « *réponses [préconstruites] à des questions qu'on s'est déjà posée avant de rencontrer les parents* » (élu municipal PS en entretien). Le contexte de la participation des parents, dans une arène où l'enjeu décisionnel est retreint et où l'attitude des acteurs de l'action publique relève davantage de l'information que de l'imposition, rend relativement improbable la protestation organisée et prolongée au-delà de quelques interpellations ponctuelles de militants politisés.

Le cas des réunions publiques observées dans le cadre de la campagne électorale municipale de 2008 souligne des mécanismes pour partie similaires. En matière scolaire comme dans d'autres, les élus municipaux y exposent leur bilan sur un mode informatif et valorisant. Les parents ne sont alors pas présentés comme partie prenante d'une politique en particulier (même si l'association de la « communauté éducative » aux décisions en général constitue un bien politique parfois proposé pendant la campagne électorale). Dans ces arènes, les discours politiques des élus sont aussi très modérés et visent à capter d'éventuels électeurs locaux. Les autorités publiques ont généralement tendance à adopter une posture d'écoute et, comme le dit par exemple une chargée de mission aux affaires scolaires, les acteurs municipaux ne « *s'opposent pas aux parents à cette période parce qu'on ne veut froisser personne* ». Ce type de conjoncture électorale est d'ailleurs considérée comme une

⁷⁰ Jean Gabriel Contamin, « Le choix des armes : les dilemmes pratiques d'un mouvement de doctorants et le modèle des avantages comparatifs », *Genèses*, n°59, 2005, p.4-24.

⁷¹ Sur l'importance des contextes d'action sur la politisation et les pratiques participatives des acteurs associatifs : Nina Eliasoph, *Avoiding politics. How American produce apathy in everyday life*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 ; Camille Hamidi, *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris, Economica, 2010.

⁷² On adopte dans l'analyse une hypothèse continuiste entre l'ordinaire des mobilisations et la radicalisation des protestations en portant davantage intérêt aux modalités d'actions qu'à leurs « causes » : cette approche est développée par Annie Collovald et Brigitte Gaïti dans leurs réflexions sur la radication politique où les auteures pensent notamment les polarités de l'action non violente à la violence et invitent à être plus attentifs au « comment » qu'au « pourquoi » : Annie Collovald, Brigitte Gaïti, « Questions sur la radicalisation politique », in Annie Collovald, Brigitte Gaïti (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, « Pratiques politiques », 2006, p.19-45.

⁷³ Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie, op.cit.*, p.92. Voir également Virginie Anquetin, Audrey Freyermuth, *La figure de l'"habitant". Sociologie politique de la "demande sociale"*, Rennes, PUR, « Res Publica », 2008.

opportunité pour les parents d'élèves, notamment pour les représentants associatifs les plus politisés, qui « *espère[nt] se faire entendre et faire remonter des revendications sur [leurs] écoles* » (Eric, directeur adjoint d'une MJC, leader FCPE local). Ces militants peuvent alors interpeller publiquement les élus locaux sur des enjeux scolaires comme l'illustre par exemple la prise de parole suivante par un représentant local d'association de parents lors d'une réunion publique liée campagne électorale municipale de février 2008 : « *A la FCPE, nous savons bien ce que l'équipe municipale a fait ces dernières années. Il y a pourtant plusieurs questions qui se posent pour la prochaine mandature (...) Les parents souhaitent par exemple savoir ce que vous comptez faire avec les dérogations dans le primaire alors que le gouvernement UMP a décidé de supprimer la carte scolaire ? Nous sommes toujours favorables à une attribution restrictive et voudrions être entendus. (...) Concernant la desserte des écoles, le quartier X connaît des problèmes de drogues, d'agression, de prostitution, de marché noir, etc. Ce n'est un secret pour personne. Nous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises depuis 2001, mais nous exigeons que la mairie mette en place une navette qui s'arrête juste devant l'école et non trois rues plus loin ? L'environnement du quartier pose problème à tout le monde mais avant tout à nos enfants. Que comptez-vous faire concrètement que vous n'avez pas encore fait ?* ». Cet exemple parmi d'autres illustre combien les réunions publiques peuvent, en contexte électoral, être utilisées par certains parents militants pour faire valoir des intérêts et exprimer politiquement des revendications quant à l'action publique locale. Si les prises de position sont parfois critiques et qu'il existe certaines contestations d'actions déjà menées, on n'observe pas véritablement de protestation appuyée remettant en cause les autorités locales dans ces arènes. Il s'agit davantage de revendiquer en adoptant des formes audibles que de protester avec virulence (« *si on veut être écouté, on ne peut pas dire n'importe quoi* », militant FCPE et PS lors d'une conversation informelle au cours d'une de ces réunions publiques). Ces dispositifs de discussion publique, comme les conseils de quartiers, ne sont pas censés permettre aux parents d'infléchir directement la mise en œuvre de l'action publique locale mais seulement de faire valoir leurs vues aux candidats et futurs élus potentiels.

Par contraste, c'est lorsque les administrés sont véritablement enrôlés dans l'action publique et présentés comme participants aux décisions que des mobilisations et protestations locales d'ampleur semblent les plus à même d'être observées. Un conflit de plusieurs mois entre les associations de parents et un Conseil Général a par exemple été étudié en 2009-2010 à l'occasion du redécoupage de la carte scolaire des collèges⁷⁴. Les Comités de Concertation Locale (CCL) mis en place dans ce cadre ont constitué une arène de luttes parmi d'autres pour les parents mobilisés. C'est la dynamique même de l'action qui est au principe de leur radicalisation, les autorités publiques contribuant à structurer la mobilisation. Dans ce cas, les premières critiques des parents contre le projet de carte scolaire ont en effet été formulées dans les arènes participatives sur un mode cordial (par exemple « *pourrait-on avoir les détails sur le découpage de ce secteur ? Les chiffres ne sont pas clairs...* », un représentant associatif en CCL en mars 2010, 47ème minute). Les insatisfactions des parents face aux réponses « *floues* » et « *allusives* » des acteurs institutionnels ont contribué à mobiliser collectivement les militants locaux, tout d'abord en CCL (« *vos réponses n'éclairent pas nos lanternes. Nous nous opposons fermement au projet car nous ne sommes pas en mesure de le comprendre. Il y a un vice de procédure* », un représentant local FCPE interpellant directement l'élu

⁷⁴ Il faut toutefois noter que ce type de conflit d'ampleur autour de la fabrique de la carte scolaire est relativement peu répandu et constitue dans ce département un cas unique entre 2005 et 2010 (ce qui n'exclut pas certaines formes de résistance moins appuyées). Sur ces questions, je me permets de renvoyer à Lorenzo Barrault, « L'instrument cartographique entre usages bureaucratiques et effets propres. Une analyse ethnographique de la fabrique de la carte scolaire », *Colloque International Les instruments d'action publique mis en discussion théorique*, Sciences Po - Centre d'Etudes Européennes (CEE), 6-8 janvier 2011, 13 pages.

départemental aux affaires scolaires, lors du même CCL, 126ème minute) puis à l'extérieur (une lettre publique très critique est adressée au Conseil Général, plusieurs articles et interview dans la presse locale, une pétition, une manifestation locale ou encore une occupation d'école sont organisés peu après la concertation). Sans développer davantage ce cas exemplaire, on voit que la contestation peut parfois constituer un prolongement à la concertation lorsque celle-ci a « échoué » à rallier les parents aux projets d'intervention publique locale. On observe alors à la fois une politisation et une conflictualisation de la participation des parents, d'abord dans le cadre des arènes de concertation puis au-delà. La situation, caractérisée à la fois par l'attitude de fermeté des acteurs du conseil général et le sentiment d'injustice des parents mobilisés (« *ce n'est plus de la mixité là, c'est du sacrifice, on nous envoie dans le ghetto !* », militant FCPE, cadre du public), est porteuse de logiques propres⁷⁵. Loin de pouvoir être réduit à des dispositions antérieures, le choix tactique de la protestation par les parents est étroitement dépendant du contexte d'action. Ce ne sont en outre pas seulement les interactions avec les autorités locales, dans les arènes participatives ou ailleurs, qui conduisent à la contestation collective par des acteurs enrôlés dans la production de l'action publique, mais l'agencement particulier d'un ensemble d'éléments structuraux (la temporalité dans le calendrier scolaire, les capacités d'accueil des établissements, la topographie locale, les pratiques des acteurs de l'action publique, les rapports sociaux locaux) porteurs de contraintes qui fixe « des limites sur l'éventail d'options dont dispose un acteur ou un ensemble d'acteurs, dans un contexte donné ou dans un type de contexte »⁷⁶. Face à la radicalisation des parents d'élèves, les acteurs institutionnels ne sont par ailleurs pas dépourvus de réactions. Leur stratégie passe notamment par des manœuvres pour tenter de dépolitiser et de désamorcer le conflit. Après l'échec de la concertation initiale en CCL, ils peuvent soumettre la contestation à l'épreuve du temps (par le biais des vacances scolaires) ou encore organiser d'autres arènes de discussions avec les parents mobilisés. Trois réunions et tables rondes sont par exemple mises en place en avril 2010 dans le cas étudié de mobilisation d'ampleur contre le projet de carte scolaire. La discussion est alors valorisée et l'action publique contestée y est présentée comme « *inévitable* » et « *contrainte par des logiques techniques* » (« *ce projet de sectorisation est le seul possible compte tenu des pressions démographiques du département* », élu du Conseil Général lors d'une réunion avec les parents mobilisés), les discours des acteurs institutionnels insistant notamment sur la « *responsabilité des parents* ». L'analyse souligne ainsi que l'insertion dans des arènes participatives institutionnalisées comme les CCL n'empêche pas totalement les protestations aussi bien en leur sein que par d'autres modes d'action. Il est alors possible d'observer des pratiques de concertation et de contestation de manière concomitante, les dispositifs participatifs constituant des espaces où ces deux modes d'action peuvent se côtoyer et se superposer.

La « démocratie participative », une technologie institutionnelle de canalisation ?

Au final, le cas des parents d'élèves dans certains espaces urbains, denses et hétérogènes socialement en France, permet d'interroger certains usages contemporains des dispositifs participatifs, l'ouverture de l'espace public à des groupes sociaux peu participants et la « démocratisation » des systèmes de pouvoir locaux. L'enquête ethnographique reposant sur des sources diversifiées souligne alors que les instances participatives, aujourd'hui en

⁷⁵ Michel Dobry définit les logiques de situation comme « les contraintes qui pèsent dans de tels contextes sur les perceptions, estimations, calculs et sur l'activité des protagonistes », *Sociologie des crises, op.cit.*, p.171.

⁷⁶ Sur ces contraintes structurelles de situation, voir Anthony Giddens, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 1987, dont p.235.

plein essor dans le secteur scolaire comme dans d'autres, constituent un moyen de participation politique parmi d'autres pour les parents d'élèves et l'analyse apporte une contribution à l'étude de l'historicité et de la construction institutionnelle des répertoires d'action des groupes mobilisés. Une sociologie comparée de différentes formes d'action politique des parents d'élèves souligne que les usages militants des arènes participatives sont pluriels et variables selon les propriétés des parents, les caractéristiques des dispositifs, le contexte et l'action publique locale. L'enquête met notamment en exergue les contours sociaux des engagements dans ces arènes participatives relatives à l'univers scolaire en restituant les diverses formes de participation que les parents sont susceptibles d'adopter. Le développement contemporain de dispositifs de « démocratie participative » ne semble alors pas remettre en cause les mécanismes censitaires structurels de la participation politique. Les présents constituent de loin une minorité des parents dans leur ensemble et la plupart des participants observés dans ces arènes sont parmi les militants les plus fortement dotés en ressources culturelles et les plus engagés politiquement. Pour autant, cette offre institutionnelle de participation permet à certains parents des fractions supérieures des milieux populaires, moins nombreux, peu participants par ailleurs et *a priori* distants du politique, de s'exprimer publiquement sur des enjeux pratiques et locaux, voire dans certains cas d'entamer des carrières militantes. Dans l'état actuel des choses, ces parents des catégories populaires ne semblent cependant pas en situation d'infléchir l'action publique sans s'en remettre aux militants les plus actifs plus favorisés socialement (qui les ont d'ailleurs souvent incités à participer)⁷⁷.

De manière générale, la participation des parents d'élèves, à travers leurs associations ou dans des arènes instituées comme des dispositifs participatifs, est aujourd'hui encouragée et prescrite par les acteurs de l'action publique éducative. Les instances participatives observées sont pleinement articulées à l'action publique et politique locale. L'analyse comparée de diverses arènes comme des conseils de quartiers, des réunions publiques ou encore des Comités de Concertation Locale (CCL) suggère que ces dispositifs de participation peuvent être investis politiquement par les parents pour tenter de négocier l'action publique locale et constituent une des pièces de leur répertoire d'action qui, en dépit de sa forme institutionnalisée, n'empêche pas systématiquement la contestation en leur sein aussi bien qu'à l'extérieur. Les protestations éventuelles des parents les plus militants peuvent en effet se déployer dans ces arènes par la prise de parole publique revendicative et l'interpellation des acteurs politiques et institutionnels. En cas d'échec des négociations militantes dans le cadre de ces dispositifs participatifs, les protestations peuvent aussi s'exprimer à l'extérieur par le biais de modes d'action contestataires comme la manifestation locale ou l'occupation d'établissement. Les investissements dans des dispositifs participatifs n'impliquent donc pas nécessairement une déconflictualisation de l'action collective et se présentent parfois comme un mode de prolongement de la contestation. La concertation ne s'oppose donc pas à la protestation, diachronique ou synchronique, chez les mêmes acteurs. Il convient alors de penser ensemble les dynamiques de l'action collective et les logiques institutionnelles qui façonnent plus ou moins directement les modes d'action des groupes mobilisés comme les parents d'élève ou, si l'on préfère, d'analyser conjointement l'intervention publique et les résistances des administrés.

⁷⁷ Le fonctionnement local des associations de parents correspond dans une large mesure aux situations d'absence de structure favorisant la domination interne des militants qui disposent, avant l'action, de davantage de ressources pour organiser et diriger le groupe. Il n'est alors guère étonnant que les leaders des associations de parents au niveau des établissements soient systématiquement des individus occupant des positions sociales intermédiaires et supérieures, disposant d'importantes ressources culturelles et d'un rapport investi à la politique : Joe Freeman, « The Tyranny of the Structurelessness », *Berkeley Journal of Sociology* n° 17, 1972, p.151-165.

Ainsi, les protestations collectives des parents face aux politiques locales, qu'elles s'inscrivent ou non dans des formes instituées comme des dispositifs participatifs, s'adressent toujours aux acteurs de l'action publique et s'organisent dans un cadre intégré au fonctionnement des institutions, quand bien même la mobilisation est particulièrement critique. On sait d'ailleurs que les résistances et contestations, en matière d'action publique éducative comme dans d'autres, peuvent concourir « à la production continue de l'institution en participant à la redéfinition permanente et nécessaire de l'institué »⁷⁸. Dans la mesure où les autorités publiques locales ont aussi tendance à développer les arènes participatives (que ce soit *a priori* pour légitimer leur intervention ou dans le cours de l'action pour désamorcer les éventuels conflits par la concertation) et ainsi à s'exposer à une forme de critique instituée, on peut se demander si les instances de la « démocratie participative » ne constituent pas, au moins dans le secteur scolaire, une technologie institutionnelle de canalisation (et non d'effacement) des contestations⁷⁹. Non seulement les pratiques protestataires et même subversives (comme la contestation de politiques locales par les parents mobilisés) « ne sont pas forcément « désintégrant » »⁸⁰, mais les acteurs de l'action publique orientent aussi les protestataires vers des modes d'action et d'expression ne remettant pas en cause l'ordre institutionnel à l'image de dispositifs participatifs et de diverses formes de concertation. Tout se passe alors comme si l'introduction et le recours à des instances de « démocratie participative » contribuaient à l'intégration institutionnelle des parents participants (qui sont aussi, de par leurs propriétés sociales, militantes et politiques, parmi les plus à même de se mobiliser collectivement) et tendaient, y compris dans les cas de contestations ponctuelles et localisées, à leur faire « accept[er] les institutions existantes sans faire pression pour un changement radical », ayant alors pour implication « d'infléchir des forces qui seraient, autrement, désintégrant »⁸¹.

⁷⁸ Choukri Hmed, Sylvain Laurens, « Les résistances à l'institutionnalisation », in Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p.143. Les auteurs mettent néanmoins en garde contre l'écueil fonctionnaliste qui guette en ces cas l'analyste : « le risque est grand, cependant, de faire *ex post* de toutes les résistances un mode routinisé de production de l'institution » (p.145).

⁷⁹ L'hypothèse de conflits sociaux régulés dans des cadres institués comme facteur de stabilité sociale est développée par Ralf Dahrendorf, *Classes et Conflits de classes dans la société industrielle*, Paris, Mouton, 1972.

⁸⁰ Delphine Dulong, « Au dedans et en dehors : la subversion en pratiques », *art.cit.*, p.264. Erving Goffman désigne par adaptations secondaires désintégrant les cas où « les auteurs ont la ferme intention d'abandonner l'organisation ou de modifier radicalement sa structure et qui conduisent, dans les deux cas, à briser la bonne marche de l'organisation » (*Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968, p.255), ce qui n'est pas le cas des protestations de parents d'élèves observées que ce soit lors des arènes participatives ou ailleurs. Recourir au concept d'adaptations secondaires par analogie ne signifie pas que l'on se situe dans l'analyse d'une institution totalitaire et Erving Goffman précise qu'aucun des phénomènes qu'il analyse de manière idéale-typique « ne s'applique aux seules institutions totalitaires » (*Ibid.*, p.47).

⁸¹ Erving Goffman, *Asiles, op.cit.*, p.255. Dans ce cadre intégré, s'ouvre alors un espace de jeu et de négociation individuelle, façonné par l'Etat, où les parents peuvent tenter de mettre en œuvre d'autres stratégies pour faire valoir leurs intérêts par diverses formes d'accommodement à ou de l'action publique.

Bibliographie

- AGRIKOLIANSKY Eric, *La ligue des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- ANQUETIN Virginie, FREYERMUTH Audrey, *La figure de l'"habitant". Sociologie politique de la "demande sociale"*, Rennes, PUR, « Res Publica », 2008.
- ANTOINE Annie, MISHI Julian, *Sociabilité et politique en milieu populaire*, Rennes, PUR, 2008.
- AUBERT Véronique, BERGOUNIOUX Alain, MARTIN Jean Pierre, MOURIAUX René, *La forteresse enseignante*, Paris, Fayard, 1985.
- BACQUE Marie Hélène, SINTOMER Yves (dir.), *La démocratie participative. Histoires et généalogie*, La Découverte, « Recherches », 2011.
- BARON Georges (eds.), *The politics of school government*, Oxford, Pergamon Press, 1981.
- BARRAULT Lorenzo, « Public action and political socialization. The parents face the educational policy in France », *Politics, Culture and Socialization*, vol. 1, n°2, 2010, p.159-176.
- BARRAULT Lorenzo, « L'instrument cartographique entre usages bureaucratiques et effets propres. Une analyse ethnographique de la fabrique de la carte scolaire », *Colloque International Les instruments d'action publique mis en discussion théorique*, Sciences Po - Centre d'Etudes Européennes (CEE), Paris, 6-8 janvier 2011, 13 pages.
- BARTHELEMY Martine, « Des militants à l'école. Les associations de parents d'élèves en France », *Revue Française de Sociologie*, volume 26, n°3, 1995, p.439-472.
- BARTHELEMY Martine, « Associations de parents et familles populaires. Les raisons d'une rencontre manquée », *Ville-école-Intégration*, n°110, 1998, p.74-87.
- BARTHELEMY Martine, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences Po, Paris, 2000.
- BARTHES Yannick « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, n°57, 2002, p.57-78.
- BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux- Montbéliard*, Paris, Fayard, 1999.
- BECKER Howard, « Notes on the concept of commitment », *American Journal of Sociology*, n°66, 1960, p.32-40.
- BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre, REVILLARD Anne, *Introduction aux gender studies*, Bruxelles, De Boeck, « Ouvertures politiques », 2008,
- BERNARDEAU- MOREAU Denis, HELY Mathieu, « Transformations et inerties du bénévolat associatif sur la période 1982-2002 », *Sociologies pratiques*, 2007, volume 2, n°15, p.9-23.
- BLATRIX Cécile, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, vol. 15, n°57, 2002, p.79-102.
- BLATRIX Cécile, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, vol. 2, n°74, 2009, p.97-119.
- BLONDIAUX Loïc, LEVEQUE Sandrine, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », in C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.17-82.
- BLONDIAUX Loïc, « La délibération : norme de l'action publique contemporaine ? », *Projet*, n°268, 2001.
- BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, La République des Idées, 2008.

- BOLTANSKI Luc, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions et habitus de classe », *Revue Française de Sociologie*, n°14, 1973, p.3-26.
- BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 483 pages.
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean Claude, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970.
- BOURDIEU Pierre, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue Française de Sociologie*, vol.15, n°2, 1974, p.3-42.
- BRACONNIER Céline, DORMAGEN Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.
- BRUNETEAUX Patrick, LANZARINI Corinne, « Les entretiens informels ou les conversations orientées », *Sociétés contemporaines*, n°30, 1998, p.157-180.
- BUISSON FENET Hélène, « Un "usager" insaisissable ? Réflexion sur une modernisation mal ajustée du service public de l'éducation », *Education et sociétés*, n°14, 2004, p.155-166.
- BUISSON FENET Hélène, « La décentralisation met-elle l'utilisateur au centre de l'action éducative ? Trois études de cas en région PACA », *Rapport La décentralisation éducative en France*, 2006, p.101-132.
- CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHES Yannick, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
- CARTIER Marie, *Les facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris, La Découverte, 2003.
- COLLOVALD Annie, GAITI Brigitte, « Questions sur la radicalisation politique », in Annie Collovald, Brigitte Gaiti (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, « Pratiques politiques », 2006, p.19-45.
- CONTAMIN Jean Gabriel, « Le choix des armes : les dilemmes pratiques d'un mouvement de doctorants et le modèle des avantages comparatifs », *Genèses*, n°59, 2005, p.4-24.
- DAHRENDORF Ralf, *Classes et Conflits de classes dans la société industrielle*, Paris, Mouton, 1972.
- DEFRANCE Jacques, « Donner la parole. La construction d'une relation d'échange », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, 1988, p.53-66.
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses Sciences Po, « Fait politique », 2009 (1^{ère} éd. 1986).
- DUBOIS Vincent, *La vie au guichet*, Paris, Economica, 2003, 1^{ère} édition 1999.
- DULONG Delphine, « Au dedans et en dehors : la subversion en pratiques », in Jacques Lagroye, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p.249-265.
- DUTERCQ Yves, « Une partie inégale. Les interventions publiques des parents d'élèves », *Politix*, n°31, 1995, p.124-135.
- ELIASOPH Nina, *Avoiding politics. How American produce apathy in everyday life*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- FREEMAN Joe, « The Tyranny of the Structurelessness », *Berkeley Journal of Sociology*, n° 17, 1972, p.151-165
- FILLIEULE Olivier, « Post-scriptum : propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue Française de Science Politique*, vol.51, n°1, 2001, p.199-215.
- GAITI Brigitte, « Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique (XVIIIème-XXème)*, Paris, PUF, 2006, p.39-64
- GAXIE Daniel, *Le Cens Caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

- GAXIE Daniel, « Des points de vue sociaux : la distribution des opinions sur les questions "sociales" », in Daniel Gaxie (dir.), *Le "Social" transfiguré. Sur les représentations politiques des préoccupations sociales*, Paris, PUF-CURAPP, 1990, p.141-191.
- GAXIE Daniel, « La démocratie participative dans les structures de la démocratie représentative », in Dominique Dammame (dir.), *La démocratie en Europe*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers politiques », 2004, p.41-49.
- GEAY Bertrand, ORIA Nathalie, « La remise en ordre symbolique de l'institution. Les conseils de discipline dans l'enseignement secondaire », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°178, 2009, p.62-79.
- GIDDENS Anthony, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 1987.
- GOFFMAN Erving, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968.
- GOMBERT Philippe, *Pragmatisme, éducation, nouvelles classes moyennes : le cas des associations de parents d'élèves*, Thèse de Doctorat de Sociologie, IEP Paris, 2006.
- HAMIDI Camille, *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris, Economica, 2010.
- HERAN François, « Le monde associatif », *Economie et statistiques*, n°208, 1988, p.17-31.
- HMED Choukri, LAURENS Sylvain, « Les résistances à l'institutionnalisation », in Jacques Lagroque, Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p.131-148.
- HOGGART Richard, *La culture du pauvre. Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Minuit, 1970.
- KUPER Adam, *Culture. The Anthropologists' Account*, Cambridge, MA-London, Harvard University Press, 1999
- LAHIRE Bernard, *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard /Seuil, 1995.
- LASCOUMES Pierre, *L'éco pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, « Textes à l'appui », 1994.
- LASCOUMES Pierre, « L'obligation d'informer et de débattre, une mise en public des données de l'action publique », in Jacques Gerstlé (dir.), *Les effets d'information en politique*, Paris, L'Harmattan, « Logiques Politiques », 2001, p.303-316.
- Mc ADAM Doug, *Freedom Summer*, Oxford, Oxford University Press, 1988.
- MASSARDIER Gilles, *Expertise et aménagement du territoire. L'Etat savant*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- MATONTI Frédérique, POUPEAU Franck, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°155, 2004, p.5-11.
- MAZEAUD Alice, « Le débat national sur l'avenir de l'Ecole ou des partenaires sociaux à l'épreuve de la démocratie participative », *Politix*, n°75, 2006, p.143-162.
- MAZEAUD Alice, « La politisation des lycées par les chaudières. Budget participatif des lycées et construction d'une politique éducative régionale en Poitou-Charentes », communication lors de la *Journée d'Etude Ecole et politique. L'action publique éducative entre mise en œuvre et mobilisations*, 25 juin 2009 à l'Université Paris - Dauphine, IRISSO, 18 pages.
- MERKLEN Denis, « Le quartier et la barricade : le local comme lieu de repli et base du rapport au politique dans la révolte populaire en Argentine », *L'homme et la société*, n°143-144, 2002, p.143-164
- MERKLEN Denis, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La Dispute, 2009.
- « Militantismes institutionnels », *Politix*, 2005.
- MULLER Pierre, *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*, Paris, Editions ouvrières, 1984.

- NEVEU Catherine (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'harmattan, « Logiques politiques », 1999.
- OFFERLE Michel, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIII^e-XXI^e siècles) », *Politix*, vol. 21, n°81, 2008, p.181-202.
- POULLAOUEC Tristan, *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école*, Paris, La Dispute, 2010.
- PRZEWORSKI Adam, TEUNE Henry, *The logic of comparative social inquiry*, New-York, Wiley-Interscience, 1970.
- REY Henri, « Participation électorale et démocratie participative », in BACQUE Marie Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La découverte, « Recherches », 2005, p.217-229.
- ROBERT André D., *Actions et décisions dans l'éducation nationale. Un itinéraire de recherche*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- SAWICKI Frédéric, « Les politistes et le microscope », in CURAPP, *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000, p.143-164.
- SAWICKI Frédéric, SIMEANT Johanna, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, n°51, 2009, p.97-125.
- SCHWARTZ Olivier, « L'empirisme irréductible », postface à Nels Anderson, *Le Hobo Sociologie du sans abri*, Paris, Nathan, Essais et recherche, 1993 (1^{ère} ed. 1923), p.265-305.
- SCHWARTZ Olivier, *La notion de classes populaires*, Habilitation à diriger des recherches, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1998.
- SIBLOT Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.
- SINTOMER Yves, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n°31, 2008, p.115-133.
- SPANOU Calliope, *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- TALPIN Julien, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de la participation au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, vol.19, n°75, 2006, p.13-31.
- TALPIN Julien, « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif », *Politique et sociétés*, vol.27, n°3, 2008, p.133-164.
- THIN Daniel, *Quartiers populaires : l'école et les familles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1998.
- TILLY Charles, « The repertoires of contention in America and Britain », in M.N. Zald, J. McCarthy (eds.), *The dynamics of social movements*, Cambridge, Winthrop, 1979, p.126-155.
- VAN ZANTEN Agnès, *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, PUF, 2001.